



## Information réglementaire supplémentaire

Pour le quatrième trimestre clos le 31 octobre 2018

**Pour de plus amples renseignements,  
veuillez communiquer avec :  
Service des relations avec les investisseurs de la TD**

416-308-9030

[www.td.com/francais/investisseurs](http://www.td.com/francais/investisseurs)

Gillian Manning, chef, Relations avec les investisseurs ([gillian.manning@td.com](mailto:gillian.manning@td.com))

Chris Bury, vice-président associé, Relations avec les investisseurs ([chris.bury@td.com](mailto:chris.bury@td.com))

Anita Bruinsma, directrice principale, Relations avec les investisseurs ([anita.bruinsma@td.com](mailto:anita.bruinsma@td.com))

## Introduction

L'information contenue dans le présent document vise à aider le lecteur à comprendre les exigences de fonds propres du Groupe Banque TD (la «TD» ou la «Banque»). Cette information doit être utilisée en complément du communiqué de presse sur les résultats du quatrième trimestre de 2018, du rapport de gestion de 2018, des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, du document *Information financière supplémentaire* et de la présentation à l'intention des investisseurs de la Banque pour le quatrième trimestre de 2018. Pour plus de renseignements sur la terminologie de Bâle et les acronymes utilisés dans les présentes, se reporter aux sections intitulées «Glossaire – Bâle» et «Acronymes» du présent document.

### **Présentation de l'information financière de la Banque**

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), qui sont les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels, et désigne les résultats dressés selon les IFRS «comme présentés». Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, la Banque a adopté IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), qui remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39). Par conséquent, les montants pour l'exercice 2018 sont présentés selon IFRS 9. Les montants des périodes antérieures n'ont pas été retraités et sont présentés conformément à IAS 39. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4 des états financiers consolidés de 2018 de la Banque.

### **Présentation de l'information financière selon Bâle III**

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) a commencé l'application progressive de l'exigence de rajustement de la valeur du crédit (RVC) pour la composante actifs pondérés en fonction des risques. L'intégration de l'exigence de fonds propres à l'égard du RVC se fait progressivement, de sorte que le calcul du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires a tenu compte de 80 % de l'exigence de fonds propres à l'égard du RVC en 2018. Ce pourcentage grimpera jusqu'à atteindre 100 % en 2019. L'utilisation de différents facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC s'appliquant à la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres résulte en différentes expressions de la composante actifs pondérés en fonction des risques de chaque ratio de fonds propres. Pour l'exercice 2017, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres étaient respectivement de 72 %, 77 % et 81 %. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires sont respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. À compter du deuxième trimestre de 2018, le BSIF a institué une approche révisée pour calculer le plancher de fonds propres réglementaires. Le plancher révisé est fondé sur l'approche standard de Bâle II, le coefficient de rajustement étant réparti sur trois trimestres. Le coefficient passera de 70 % pour le deuxième trimestre de 2018 à 72,5 % au troisième trimestre et à 75 % au quatrième trimestre. Selon l'approche révisée, la Banque n'a plus à respecter le plancher de fonds propres. Ces trois expressions de la composante actifs pondérés en fonction des risques sont présentées au tableau des actifs pondérés en fonction des risques (page 6) et au tableau de la situation des fonds propres (pages 1 et 2).

Le BSIF autorise la Banque i) à utiliser l'approche de mesure avancée (AMA) et ii) à calculer la plupart des actifs pondérés en fonction du risque de crédit dans le portefeuille de détail du secteur Services de détail aux États-Unis selon l'approche fondée sur les notations internes avancées (approche NI avancée).

À compter du quatrième trimestre de 2018, la Banque a appliqué les nouvelles exigences de communication financière au titre du troisième pilier. Comme l'indique l'index sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier aux pages suivantes, les exigences de communication financière sont regroupées par sujet. Il convient de souligner que la Partie 4 – Risque de crédit regroupe les expositions au risque de crédit en excluant le risque de crédit de contrepartie et en incluant les expositions sur les engagements utilisés et non utilisés ainsi que sur d'autres expositions hors bilan, tandis que le risque de crédit de contrepartie (RCC) à la Partie 5 – Risque de crédit de contrepartie inclut les transactions assimilables aux prises en pension et les expositions sur dérivés. Le glossaire fournit des renseignements supplémentaires sur les éléments compris dans ces types d'expositions.

Le cas échéant, les actifs pondérés en fonction des risques présentés pour chacune des exigences tiennent compte du facteur scalaire de 6 % prescrit par le BSIF.

## Table des matières

	Page		Page
Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Index	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de	
Situation des fonds propres – Bâle III	1 - 2	probabilité de défaillance (PD) (RC6) – Autres expositions de détail	18
État de rapprochement des fonds propres réglementaires	3	Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche	
Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire	4	(RCC1)	19
Ratio de levier	5	Exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit	
Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)	6	(RVC) (RCC2)	19
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques –		Approche standard de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC)	
Risque de crédit	7	par portefeuille réglementaire et par pondération des risques (RCC3)	19
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques –		Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par	
Risque de marché	8	fourchette de probabilité de défaillance (PD) (RCC4) – Entreprises	20
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques –		Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par	
Risque opérationnel	8	fourchette de probabilité de défaillance (PD) (RCC4) – Emprunteurs souverains	20
Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire		Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par	
et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques		fourchette de probabilité de défaillance (PD) (RCC4) – Banques	20
réglementaires (LI1)	9	Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC)	
Principales sources d'écart entre les valeurs comptables et réglementaires		(RCC5)	21
des expositions dans les états financiers (LI2)	10	Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)	21
Qualité de crédit des actifs (RC1)	10	Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)	21
Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (RC3)	10	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)	22
Expositions brutes au risque de crédit	11 - 13	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)	22
Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de		Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds	
l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)	14	propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou	
Approche standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient		mandataire (TITR3)	23
de pondération des risques (RC5)	14	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds	
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de		propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur	
probabilité de défaillance (PD) (RC6) – Entreprises	15	(TITR4)	23
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de		Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée :	
probabilité de défaillance (PD) (RC6) – Emprunteurs souverains	15	paramètres réels et estimés	24
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de		NI – Contrôle ex post de la probabilité de défaillance (PD) par portefeuille –	
probabilité de défaillance (PD) (RC6) – Banques	16	Autres que de détail (RC9)	25
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de		NI – Contrôle ex post de la probabilité de défaillance (PD) par portefeuille –	
probabilité de défaillance (PD) (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel	17	De détail (RC9)	26 – 27
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de		Glossaire – Bâle	28
probabilité de défaillance (PD) (RC6) – Expositions aux produits de détail		Acronymes	29
renouvelables admissibles	18		

**Exigences de communication financière au titre du troisième pilier** – En janvier 2015, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié une norme concernant les exigences de communications financière au titre du troisième pilier (*Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée*). Cette norme révisée a pour but de corriger les problèmes soulevés pendant la crise financière et d'améliorer la comparabilité et la cohérence de l'information financière entre les banques et entre les instances de réglementation au moyen de tableaux harmonisés. De plus, en avril 2017, le BSIF a publié la ligne directrice Exigences de communication financière au titre du troisième pilier, qui est entrée en vigueur le 31 octobre 2018. Voici un index des exigences de communication financière aux termes du document du CBCB (et conformément aux exigences de la ligne directrice du BSIF) et de l'endroit où sont présentées les informations connexes dans le document *Information financière supplémentaire* (IFS) ou le document *Information réglementaire supplémentaire* (IRS) du quatrième trimestre de 2018. Les renseignements se trouvant sur le site Web de la TD, dans tout document IFS ou document IRS ne sont pas intégrés par renvoi, et ne devraient pas être considérés comme étant intégrés par renvoi, dans le rapport annuel, le rapport de gestion ou les états financiers consolidés de 2018.

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Fréquence	Page		
			IFS T4 2018	IRS T4 2018	Rapport annuel 2018
<b>Partie 2 – Vue d'ensemble de la gestion des risques</b>	<b>APA</b> – Approche de la gestion des risques de la banque	Annuelle			10, 60, 67-76, 84, 101
	<b>AP1</b> – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APF)	Trimestrielle		6	
<b>Partie 3 – Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires</b>	<b>LI1</b> – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	Trimestrielle		9	
	<b>LI2</b> – Principales sources d'écart entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	Trimestrielle		10	
	<b>LIA</b> – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	Trimestrielle		10	
<b>Partie 4 – Risque de crédit</b>	<b>RCA</b> – Informations générales sur le risque de crédit	Annuelle			72-74, 76-79
	<b>RC1</b> – Qualité de crédit des actifs	Trimestrielle		10	
	<b>RC2</b> – Variation des stocks de prêts et de titres de dette en défaut <sup>1</sup>	Trimestrielle			
	<b>RCB</b> – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs, de a) à d)	Annuelle			80, 130-131, 137, 169
	<b>RCB</b> – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – e) Ventilation des expositions par zone géographique, secteur et durée résiduelle <sup>1</sup>	Trimestrielle		11-13	
	<b>RCB</b> – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – f) Valeur des expositions dépréciées (d'après la définition comptable retenue par la banque) et provisions et passages en perte afférents par zone géographique et par secteur	Trimestrielle	20-22, 25-28		
	<b>RCB</b> – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – g) Analyse de l'ancienneté des expositions en souffrance <sup>1</sup>	Trimestrielle			169
	<b>RCB</b> – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – h) Décomposition des expositions restructurées en expositions dépréciées et non dépréciées	Trimestrielle		10	

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Fréquence	Page		
			IFS T4 2018	IRS T4 2018	Rapport annuel 2018
	<b>RCC</b> – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Annuelle			80
	<b>RC3</b> – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Trimestrielle		10	
	<b>RCD</b> – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit	Annuelle			79
	<b>RC4</b> – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)	Trimestrielle		14	
	<b>RC5</b> – Approche standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	Trimestrielle		14	
	<b>RCE</b> – Informations qualitatives sur les modèles NI	Annuelle			72-74, 77-81, 89
	<b>RC6</b> – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD)	Trimestrielle		15-18	
	<b>RC7</b> – NI – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques	s. o.	Incidence négligeable présentée à la note de bas de tableau 2 du RC3.		
	<b>RC8</b> – États des flux d'actifs pondérés des risques (APR) pour les expositions ou risque de risque de crédit selon l'approche NI	Trimestrielle		7	
	<b>RC9</b> – NI – Contrôle ex post de la probabilité de défaillance (PD) par portefeuille	Annuelle		25-27	
	<b>RC10</b> – NI – Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	s. o.	La TD n'emploie pas cette approche.		
<b>Partie 5 – Risque de crédit de contrepartie</b>	<b>RCCA</b> – Informations qualitatives sur le risque de crédit de contrepartie (RCC)	Annuelle			79-80, 95
	<b>RCC1</b> – Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche	Trimestrielle		19	
	<b>RCC2</b> – Exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC)	Trimestrielle		19	
	<b>RCC3</b> – Approche standard de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	Trimestrielle		19	
	<b>RCC4</b> – NI – Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD)	Trimestrielle		20	
	<b>RCC5</b> – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC)	Trimestrielle		21	
	<b>RCC6</b> – Expositions sur dérivés de crédit	Trimestrielle		21	
	<b>RCC7</b> – États des flux d'actifs pondérés des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) selon la méthode des modèles internes (MMI)	s. o.	La TD n'emploie pas la MMI.		

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Fréquence	Page		
			IFS T4 2018	IRS T4 2018	Rapport annuel 2018
	<b>RCC8</b> – Expositions sur les contreparties centrales	Trimestrielle		21	
<b>Partie 6 – Titrisation</b>	<b>TITRA</b> – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation	Annuelle			64-65, 81, 134, 171-172
	<b>TITR1</b> – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	Trimestrielle		22	
	<b>TITR2</b> – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Trimestrielle		22	
	<b>TITR3</b> – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire	Trimestrielle		23	
	<b>TITR4</b> – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur	Trimestrielle		23	
<b>Partie 7 – Risque de marché<sup>1</sup></b>	<b>RMA</b> – Informations qualitatives sur le risque de marché	La TD a reporté la présentation de ces renseignements, tel que l'autorise la ligne directrice au titre du troisième pilier du BSIF publiée en avril 2017.			
	<b>RMB</b> – Informations qualitatives sur les banques appliquant l'approche des modèles internes (AMI)				
	<b>RM1</b> – Risque de marché selon l'approche standard				
	<b>RM2</b> – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de marché selon l'approche des modèles internes (AMI)				
	<b>RM3</b> – Valeur du portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes (AMI)				
	<b>RM4</b> – Comparaison des estimations de VaR <sup>2</sup> par rapport aux gains ou pertes				

<sup>1</sup> Le document IFS et le rapport annuel ne traitant actuellement d'aucune exposition associée aux entités d'assurances déconsolidées, la présentation courante de l'information financière répond aux exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

<sup>2</sup> Valeur à risque.

# Situation des fonds propres – Bâle III<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2018				2017	Renvois <sup>2</sup>	Modèle du BSIF
		T4	T3	T2	T1	T4		
<b>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</b>								
Actions ordinaires majorées du surplus d'apport	1	21 267	21 123	21 287	21 228	20 967	A1+A2+B	1
Résultats non distribués	2	46 145	44 223	43 363	41 744	40 489	C	2
Cumul des autres éléments du résultat global	3	6 639	6 498	5 923	4 472	8 006	D	3
<b>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les ajustements réglementaires</b>	4	<b>74 051</b>	<b>71 844</b>	<b>70 573</b>	<b>67 444</b>	<b>69 462</b>		6
<b>Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</b>								
Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)	5	(19 285)	(19 079)	(18 856)	(18 136)	(18 820)	E1+E2-E3	8
Immobilisations incorporelles (nettes du passif d'impôt correspondant)	6	(2 236)	(2 254)	(2 274)	(2 242)	(2 310)	F1-F2	9
Actifs d'impôt différé, excluant ceux qui résultent de différences temporaires	7	(317)	(248)	(121)	(122)	(113)	G	10
Réserve de couverture des flux de trésorerie	8	2 568	2 228	2 160	1 731	506	H	11
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues <sup>3</sup>	9	(953)	(967)	(734)	(679)	(805)	I	12
Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur	10	(115)	(109)	(118)	(68)	(73)	J	14
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (net du passif d'impôt correspondant)	11	(113)	(65)	(13)	(13)	(13)	K	15
Actions détenues en propre	12	(123)	-	-	(21)	-		16
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	13	(1 088)	(1 254)	(1 132)	(1 085)	(1 206)	L1+L2+L3	19
<b>Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</b>	14	<b>(21 662)</b>	<b>(21 748)</b>	<b>(21 088)</b>	<b>(20 635)</b>	<b>(22 834)</b>		28
<b>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</b>	15	<b>52 389</b>	<b>50 096</b>	<b>49 485</b>	<b>46 809</b>	<b>46 628</b>		29
<b>Autres instruments de fonds propres de catégorie 1</b>								
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	16	4 996	4 600	4 599	4 246	4 247	M+N+O	30/31
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres instruments de la catégorie 1	17	2 455	2 456	2 455	2 455	3 229	P1+P2+P3	33
Autres instruments de catégorie 1 émis par des filiales, détenus par des tiers et qui seront progressivement éliminés	18	245	245	245	245	-	Q	34/35
<b>Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 avant rajustements réglementaires</b>	19	<b>7 696</b>	<b>7 301</b>	<b>7 299</b>	<b>6 946</b>	<b>7 476</b>		36
<b>Ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1</b>								
Instruments de fonds propres de catégorie 1 détenus en propre	20	-	-	-	-	(1)		37
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles	21	(350)	(350)	(350)	(352)	(352)	R+S	40
<b>Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1</b>	22	<b>(350)</b>	<b>(350)</b>	<b>(350)</b>	<b>(352)</b>	<b>(353)</b>		43
<b>Autres éléments de fonds propres de catégorie 1</b>	23	<b>7 346</b>	<b>6 951</b>	<b>6 949</b>	<b>6 594</b>	<b>7 123</b>		44
<b>Fonds propres de catégorie 1</b>	24	<b>59 735</b>	<b>57 047</b>	<b>56 434</b>	<b>53 403</b>	<b>53 751</b>		45
<b>Instruments de fonds propres de catégorie 2 et provisions</b>								
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	25	8 927	7 184	7 127	7 028	7 156	T	46
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2	26	198	199	848	836	2 648	U	47
Instruments de catégorie 2 émis par des filiales, détenus par des tiers et qui seront progressivement éliminés	27	-	-	-	-	-		48/49
Provisions collectives	28	1 734	1 665	1 721	1 662	1 668	V	50
<b>Fonds propres de catégorie 2 avant les ajustements réglementaires</b>	29	<b>10 859</b>	<b>9 048</b>	<b>9 696</b>	<b>9 526</b>	<b>11 472</b>		51
<b>Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2</b>								
Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre	30	-	(2)	-	-	(25)		52
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles	31	(160)	(160)	(160)	(160)	(160)	W	55
<b>Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2</b>	32	<b>(160)</b>	<b>(162)</b>	<b>(160)</b>	<b>(160)</b>	<b>(185)</b>		57
<b>Fonds propres de catégorie 2</b>	33	<b>10 699</b>	<b>8 886</b>	<b>9 536</b>	<b>9 366</b>	<b>11 287</b>		58
<b>Total des fonds propres</b>	34	<b>70 434</b>	<b>65 933</b>	<b>65 970</b>	<b>62 769</b>	<b>65 038</b>		59
<b>Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires<sup>4, 5</sup></b>	35	<b>435 632</b>	<b>428 943</b>	<b>417 819</b>	<b>441 273</b>	<b>435 750</b>		60a
<b>Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1<sup>4, 5</sup></b>	36	<b>435 780</b>	<b>429 083</b>	<b>417 951</b>	<b>441 273</b>	<b>435 750</b>		60b
<b>Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins du total des fonds propres<sup>4, 5</sup></b>	37	<b>435 927</b>	<b>429 222</b>	<b>418 082</b>	<b>441 273</b>	<b>435 750</b>		60c

<sup>1</sup> La situation des fonds propres a été calculée en recourant à la méthode «tout compris».

<sup>2</sup> Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 4).

<sup>3</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, les montants sont présentés conformément à IFRS 9. Les montants des périodes antérieures n'ont pas été retraités et sont présentés conformément à IAS 39. Se reporter à la note 4 des états financiers consolidés de 2018 de la Banque.

<sup>4</sup> Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'intégration du RVC prescrite par le BSIF. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. Pour l'exercice 2017, les facteurs scalaires étaient respectivement de 72 %, 77 % et 81 %.

<sup>5</sup> Avant le deuxième trimestre de 2018, les actifs pondérés en fonction des risques pour tous les ratios étaient les mêmes en raison du plancher réglementaire qui se fondait sur les coefficients de pondération en fonction des risques de Bâle I. Par la suite, le plancher réglementaire se fonde sur les pondérations standards en fonction des risques de Bâle II et n'est plus atteint, entraînant le calcul d'actifs pondérés en fonction des risques différents pour chaque ratio en raison des facteurs scalaires du RVC.

## Situation des fonds propres – Bâle III (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

### Ratios de fonds propres<sup>1</sup>

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires)

Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1)

Total des fonds propres (en pourcentage du total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres)

Réserve (exigence minimale de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale (BISM) + réserve applicable aux banques d'importance systémique intérieure (BISI),

en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)<sup>2,3</sup>

dont la réserve de conservation des fonds propres

dont la réserve anticyclique<sup>4</sup>

dont la réserve applicable aux BISI<sup>5</sup>

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer des réserves (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

### Cible tout compris du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISI (le cas échéant))<sup>6</sup>

Ratio cible tout compris des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Ratio cible tout compris des fonds propres de catégorie 1

Ratio cible tout compris du total des fonds propres

### Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)

Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières

Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières

Droits de gestion de prêts hypothécaires

Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)

### Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2

Provisions susceptibles d'être incluses dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche standard

### Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 1<sup>er</sup> janvier 2022)

Plafond en vigueur sur les autres instruments de catégorie 1 qui seront éliminés progressivement

Montants exclus des autres instruments de catégorie 1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)

Plafond en vigueur sur les instruments de catégorie 2 destinés à être éliminés

Montants exclus des instruments de catégorie 2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)

### Ratios de fonds propres – Méthode transitoire<sup>7</sup>

Actifs pondérés en fonction des risques

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

### Ratio de fonds propres d'importantes filiales bancaires

#### TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)<sup>9</sup>

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

#### La Société d'hypothèque TD

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

N° de ligne	2018								2017 T4	Modèle du BSIF
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1		
38	12,0	11,7	11,8	10,6	10,7					61
39	13,7	13,3	13,5	12,1	12,3					62
40	16,2	15,4	15,8	14,2	14,9					63
41	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0					64
42	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5					65
43	–	–	–	–	–					66
44	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0					67a
45	12,0	11,7	11,8	10,6	10,7					68
46	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0					69
47	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5					70
48	11,5	11,5	11,5	11,5	11,5					71
49	4 273	3 075	4 129	3 318	2 624					72
50	5 348	5 135	5 061	4 789	4 783					73
51	39	37	34	31	31					74
52	885	1 029	1 158	1 100	909					75
53	1 734	1 665	1 721	1 662	1 668					76
54	2 070	2 020	2 041	1 941	2 029					77
55	2 700	2 700	2 700	2 700	3 376					82
56	31	284	541	535	–					83
57	3 505	3 505	3 505	3 505	4 381					84
58	–	–	–	–	–					85
59	s. o. <sup>8</sup>	s. o.	s. o.	s. o.	443 186					
60	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	51 294					
61	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	54 523					
62	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	65 646					
63	s. o. %	s. o. %	s. o. %	s. o. %	11,6					
64	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	12,3					
65	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	14,8					
66	14,9	14,7	14,9	14,8	14,8					
67	14,9	14,7	14,9	14,8	14,8					
68	15,7	15,6	15,7	15,6	15,7					
69	40,7	39,9	37,2	35,9	35,9					
70	40,7	39,9	37,2	35,9	35,9					
71	41,6	40,7	38,1	36,7	36,9					

<sup>1</sup> La situation des fonds propres a été calculée en recourant à la méthode «tout compris».

<sup>2</sup> La cible minimale à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les réserves est de 4,5 %.

<sup>3</sup> Le Financial Stability Board, en consultation avec le CBCB et les autorités nationales, a dressé la liste des BISM de 2018 en s'appuyant sur les données de fin de l'exercice 2017. La Banque ne fait pas partie des BISM.

<sup>4</sup> Le supplément à l'égard de la réserve anticyclique est en vigueur.

<sup>5</sup> Les BISI sont assujetties à un supplément de fonds propres sous forme d'actions ordinaires.

<sup>6</sup> Reflète les cibles du premier pilier et ne tient pas compte de la réserve pour stabilité intérieure du deuxième pilier de 1,5 %.

<sup>7</sup> La méthode de présentation réglementaire transitoire permet certains ajustements aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les plus importants étant ceux touchant le goodwill, les immobilisations incorporelles et les déductions liées à un seuil, qui sont appliqués progressivement sur une période de cinq ans depuis 2014. Depuis le premier trimestre de 2018, la période transitoire est terminée et, par conséquent, les ratios transitoires ne s'appliquent plus.

<sup>8</sup> Sans objet.

<sup>9</sup> TD Bank, N.A. présente séparément ses fonds propres réglementaires à l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) à la fin de chaque trimestre de l'année civile.

# État de rapprochement des fonds propres réglementaires<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

## Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Solde au début de la période					
Nouvelles émissions de fonds propres					
Fonds propres rachetés <sup>2</sup>					
Dividendes bruts (déductions)					
Actions émises en remplacement des dividendes (ajout)					
Profit attribuable aux actionnaires de la société mère <sup>3</sup>					
Suppression de l'écart de taux propre à la Banque (après impôt)					
Variations des autres éléments du résultat global					
Écarts de conversion					
Placements disponibles à la vente					
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global					
Autres					
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, montant net du passif d'impôt correspondant)					
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires					
Actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future (à l'exclusion de ceux qui découlent des différences temporaires)					
Ajustements de l'évaluation prudentielle					
Autres					
<b>Solde à la fin de la période</b>					

## Autres éléments de fonds propres de catégorie 1

Solde au début de la période					
Nouvelles émissions d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles					
Fonds propres rachetés					
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires					
<b>Solde à la fin de la période</b>					
<b>Total des fonds propres de catégorie 1</b>					

## Fonds propres de catégorie 2

Solde au début de la période					
Nouvelles émissions d'éléments de fonds propres de catégorie 2 admissibles					
Fonds propres rachetés					
Ajustements relatifs à l'amortissement					
Provision collective autorisée					
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires					
<b>Solde à la fin de la période</b>					
<b>Total des fonds propres réglementaires</b>					

N° de ligne	2018				2017
	T4	T3	T2	T1	T4
1	50 096	49 485	46 809	46 628	44 975
2	28	28	24	72	27
3	—	(1 457)	(44)	—	(517)
4	(1 274)	(1 281)	(1 291)	(1 154)	(1 155)
5	94	89	92	91	82
6	2 942	3 087	2 898	2 335	2 677
7	(6)	9	(50)	5	30
8	596	656	2 028	(2 245)	1 638
9	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	36
10	(113)	(11)	(156)	34	s. o.
11	(2)	(2)	8	(98)	(4)
12	(188)	(203)	(752)	752	(600)
13	(69)	(127)	1	(9)	7
14	—	—	—	—	—
15	285	(177)	(82)	398	(568)
16	52 389	50 096	49 485	46 809	46 628
17	6 951	6 949	6 594	7 123	7 271
18	400	—	350	—	—
19	—	—	—	—	(600)
20	(5)	2	5	(529)	452
21	7 346	6 951	6 949	6 594	7 123
22	59 735	57 047	56 434	53 403	53 751
23	8 886	9 536	9 366	11 287	11 384
24	1 750	—	—	—	—
25	—	(650)	—	(1 800)	(270)
26	—	—	—	—	—
27	69	(56)	59	(6)	97
28	(6)	56	111	(115)	76
29	10 699	8 886	9 536	9 366	11 287
30	70 434	65 933	65 970	62 769	65 038

<sup>1</sup> L'état de rapprochement se fonde sur les règles applicables et en vigueur à la fin de la période.

<sup>2</sup> Représente l'incidence des actions rachetées aux fins d'annulation.

<sup>3</sup> Le profit attribuable aux actionnaires de la société mère concorde avec l'état du résultat.

# Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2018			
		T4			
N° de ligne	Bilan <sup>1</sup>	Dans le périmètre de la consolidation réglementaire <sup>2</sup>		Renvois <sup>3</sup>	
		\$	\$		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	4 735		4 735		
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	30 720		30 585		
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	127 897		127 897		
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	4 015		3 554		
Dérivés	56 996		57 001		
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	3 618		1 510		
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	130 600		128 824		
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	107 171		106 936		
Valeurs mobilières prises en pension	127 379		127 379		
Prêts	649 942		649 942		
Provision pour pertes sur prêts	(3 549)		(3 549)		
<i>Provision admissible comprise dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2</i>		(1 734)			V
<i>Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues</i>		(953)			I
<i>Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires</i>		(862)			
Autres	95 379		93 337		
Participation dans TD Ameritrade			914		L1
<i>Participations significatives dépassant les seuils réglementaires</i>			4 684		
<i>Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires</i>			2 847		E1
<i>Goodwill théorique</i>			16 536		E2
Goodwill			2 420		F1
Autres immobilisations incorporelles			39		
Autres immobilisations incorporelles (droits de gestion de prêts hypothécaires)					
Actifs d'impôt différé			317		G
<i>Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires</i>			885		
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation</i>			1 063		
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation</i>					
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation et dépassant les seuils réglementaires</i>					
<i>Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé<sup>4</sup></i>			–		
<i>Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé<sup>4</sup></i>			447		
Investissements importants dans des institutions financières (excluant TD Ameritrade)			13		L2
<i>Participations significatives dépassant les seuils réglementaires</i>			–		S
<i>Participations significatives dans les autres éléments de fonds propres de catégorie 1</i>			63		
<i>Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires</i>			113		K
Prestations des régimes de retraite à prestations définies			62 996		
Autres actifs					
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 334 903</b>		<b>1 328 151</b>		
<b>PASSIF ET CAPITAL PROPRES<sup>5</sup></b>					
Dépôts détenus à des fins de transaction	114 704		114 704		
Dérivés	48 270		48 270		
Passifs de titrisation à la juste valeur	12 618		12 618		
Dépôts	851 439		851 439		
Autres	219 092		212 340		
Passifs d'impôt différé					
Goodwill			98		E3
<i>Immobilisations incorporelles (excluant les droits de gestion de prêts hypothécaires)</i>			184		F2
<i>Autres passifs d'impôt différé (couvertures de flux de trésorerie et autres passifs d'impôt différé)</i>			(554)		
<i>Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé<sup>4</sup></i>			447		
Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur			115		J
Autres passifs			212 050		
Billets et débiteurs subordonnés	8 740		8 740		
<i>Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement</i>			8 927		T
<i>Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2</i>			198		U
<i>Instruments de fonds propres exclus du calcul des fonds propres réglementaires</i>			(385)		
<b>Passif</b>	<b>1 254 863</b>		<b>1 248 111</b>		
Actions ordinaires	21 221		21 221		A1
Actions privilégiées	5 000		5 000		
<i>Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement</i>			5 000		M
<i>Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres instruments de fonds propres de catégorie 1</i>			1 358		P1
<i>Actions privilégiées exclues des fonds propres réglementaires</i>			(1 358)		
Actions autodétenues – ordinaires	(144)		(144)		A2
Actions autodétenues – privilégiées	(7)		(7)		
<i>Actions autodétenues – actions privilégiées qui comprennent des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)</i>			(7)		N
<i>Actions autodétenues – actions privilégiées qui ne comprennent pas de dispositions relatives aux FPUNV</i>			–		
Surplus d'apport	193		193		
<i>Surplus d'apport – actions ordinaires</i>			190		B
<i>Surplus d'apport – actions privilégiées</i>			3		O
Résultats non distribués	46 145		46 145		C
Cumul des autres éléments du résultat global	6 639		6 639		D
<i>Couvertures de flux de trésorerie nécessitant une décomptabilisation</i>			(2 568)		H
<i>Cumul des autres éléments du résultat global net inclus à titre de fonds propres</i>			9 207		
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	993		993		
<i>Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis directement) qui seront progressivement éliminés - autres instruments de fonds propres de catégorie 1</i>			397		P2
<i>Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis par des filiales et détenus par des tiers) qui seront progressivement éliminés - autres instruments de fonds propres de catégorie 1</i>			245		Q
<i>Part incluse du calcul des fonds propres réglementaires qui seront progressivement éliminés</i>			351		
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITALS PROPRES</b>	<b>1 334 903</b>	<b>\$</b>	<b>1 328 151</b>	<b>\$</b>	

<sup>1</sup> D'après le bilan à la page 12 du document *Information financière supplémentaire*.

<sup>2</sup> Les entités juridiques exclues du périmètre de la consolidation réglementaire comprennent les filiales d'assurance Meloche Monnex Inc. (consolidée), TD Compagnie d'assurance-vie et TD Reinsurance (Barbados) Inc. Le total des actifs de ces filiales inclus dans la Banque consolidée s'élève à 6,8 milliards de dollars et le total de leurs capitaux propres se chiffre à 1,5 milliard de dollars, desquels 161 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, 350 millions de dollars sont déduits des autres instruments de fonds propres de catégorie 1 et 160 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 2. Les renvois (L3, R, W) se rapportent à la page Situation du capital – Bâle

<sup>3</sup> Renvois à la période considérée aux pages Situation des fonds propres – Bâle III (pages 1 et 2).

<sup>4</sup> Cet ajustement est lié aux actifs et passifs d'impôt différé présentés au montant net aux fins comptables.

<sup>5</sup> Le plafond en vigueur des autres instruments de fonds propres de catégorie 1 comprend un montant de 1,7 milliard de dollars lié à la Fiducie de capital TD IV (qui n'est plus consolidée puisque la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la fiducie). Les fonds propres réglementaires autorisés sont de 700 millions de dollars (renvoi P3 se rapportant à la page Situation du capital –

# Ratio de levier<sup>1</sup>

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

## Comparaison sommaire des actifs comptables et de la mesure de l'exposition du ratio de levier

Actif consolidé total selon les états financiers publiés	
Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidés à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire	
Ajustements pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure d'exposition du ratio de levier	
Ajustements pour instruments financiers dérivés	
Ajustement pour cessions temporaires de titres (CTT)	
Ajustement pour postes hors bilan (montants en équivalent-crédit)	
Autres ajustements	
<b>Exposition du ratio de levier</b>	

N° de ligne	2018				2017	Modèle du BSIF
	T4	T3	T2	T1	T4	
1	1 334 903	\$ 1 292 504	\$ 1 283 836	\$ 1 261 316	\$ 1 278 995	1
2	(5 800)	(5 981)	(5 497)	(5 438)	(5 328)	2
3	—	—	—	—	—	3
4	(7 378)	594	(6 012)	(19 902)	(11 153)	4
5	(19 658)	(16 893)	(8 397)	(3 668)	(3 559)	5
6	150 910	137 850	137 238	130 589	130 829	6
7	(22 039)	(22 264)	(21 728)	(21 387)	(22 980)	7
8	<b>1 430 938</b>	<b>\$ 1 385 810</b>	<b>\$ 1 379 440</b>	<b>\$ 1 341 510</b>	<b>\$ 1 366 804</b>	8

## Modèle de divulgation commun du ratio de levier

### Expositions au bilan

Postes au bilan (à l'exception des dérivés, des CTT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais comprenant les garanties)

Moins : Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1

### Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des CTT)

### Expositions sur dérivés

Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)

Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés

Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable

Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés

Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CC) sur les expositions compensées de client

Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits

Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits

### Total des expositions sur dérivés

### Expositions sur cessions temporaires de titres

Actifs bruts liés aux CTT, tels qu'ils figurent au bilan (sans prise en compte de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente

Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts de CTT

Exposition au risque de contrepartie pour les CTT

Exposition sur opérations à titre de mandataire

### Total des expositions sur cessions temporaires de titres

### Autres expositions hors bilan

Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut

Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit

Postes hors bilan

### Fonds propres et expositions totales – Méthode transitoire

Fonds propres de catégorie 1

Total des expositions (somme des lignes 11, 19, 24 et 27)

### Ratio de levier – Méthode transitoire (en divisant la ligne 28 par la ligne 29)

### Méthode «tout compris» (exigée par le BSIF)

Fonds propres de catégorie 1 – Méthode «tout compris» (ligne 24 à la page 1)

Ajustements réglementaires

### Total des expositions (somme des lignes 11, 19, 24 et 27) – Méthode «tout compris»

### Ratio de levier – Méthode «tout compris» (en divisant la ligne 31 par la ligne 33)

9	1 144 580	\$ 1 109 661	\$ 1 081 918	\$ 1 070 252	\$ 1 082 418	\$	1	
10	(21 897)	(21 989)	(21 319)	(20 918)	(22 355)		2	
11	<b>1 122 683</b>	<b>1 087 672</b>	<b>1 060 599</b>	<b>1 049 334</b>	<b>1 060 063</b>		3	
12	12 381	13 409	14 524	13 242	12 074		4	
13	42 349	39 885	39 472	35 850	38 212		5	
14	—	—	—	—	—		6	
15	(5 662)	(5 663)	(5 383)	(9 003)	(5 852)		7	
16	—	—	—	—	—		8	
17	1 121	1 874	903	840	1 694		9	
18	(566)	(1 344)	(430)	(274)	(1 085)		10	
19	<b>49 623</b>	<b>48 161</b>	<b>49 086</b>	<b>40 655</b>	<b>45 043</b>		11	
20	127 379	129 019	140 914	124 600	134 429		12	
21	(21 631)	(19 383)	(11 037)	(5 837)	(4 952)		13	
22	1 974	2 491	2 640	2 169	1 392		14	
23	—	—	—	—	—		15	
24	<b>107 722</b>	<b>112 127</b>	<b>132 517</b>	<b>120 932</b>	<b>130 869</b>		16	
25	550 977	529 419	528 197	506 622	504 441		17	
26	(400 067)	(391 569)	(390 959)	(376 033)	(373 612)		18	
27	150 910	137 850	137 238	130 589	130 829		19	
28	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	54 523			
29	s. o.	\$	\$	\$	\$ 1 366 804	\$		
30	s. o.	%	%	%	4,0	%		
31	59 735	\$ 57 047	\$ 56 434	\$ 53 403	\$ 53 751	\$	20	
32	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	(23 114)			
33	<b>1 430 938</b>	<b>\$ 1 385 810</b>	<b>\$ 1 379 440</b>	<b>\$ 1 341 510</b>	<b>\$ 1 366 045</b>	<b>\$</b>	21	
34	<b>4,2</b>	<b>%</b>	<b>4,1</b>	<b>%</b>	<b>4,1</b>	<b>%</b>	<b>4,0</b>	<b>%</b>
					3,9	%	22	

<sup>1</sup> Avant le premier trimestre de 2018, les montants des lignes 1 à 27 étaient calculés selon la méthode transitoire. Depuis le premier trimestre de 2018, la période transitoire est terminée et, par conséquent, tous les éléments sont calculés selon la méthode «tout compris» et le ratio selon la méthode transitoire ne s'applique plus.

## Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	Actifs pondérés en fonction des risques <sup>2</sup>		Exigences de fonds propres minimums <sup>3</sup>		Modèle du BSFI
		2018	2018	2018	2018	
		T4	T3	T4	T3	
Risque de crédit, compte non tenu du risque de crédit de contrepartie (RCC)	1	325 936	319 777	26 075	25 582	1
<i>Dont l'approche standard (AS)<sup>4</sup></i>	2	160 732	157 319	12 859	12 586	2
<i>Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI)</i>	3	165 204	162 458	13 216	12 996	3
Risque de crédit de contrepartie	4	14 267	13 674	1 141	1 094	4
<i>Dont l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC)</i>	5	—	—	—	—	5
<i>Dont la méthode d'exposition courante</i>	6	5 209	5 151	417	412	s. o.
<i>Dont la méthode des modèles internes (MMI)</i>	7	—	—	—	—	6
<i>Dont les autres RCC<sup>5</sup></i>	8	9 058	8 523	724	682	s. o.
Positions en actions détenues dans le portefeuille bancaire selon l'approche des marchés	9	—	—	—	—	7
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence	10	212	219	17	18	8
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	11	45	57	4	5	9
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repli	12	260	217	21	17	10
Risque de règlement	13	124	25	10	2	11
Expositions de titrisation du portefeuille bancaire	14	13 520	13 552	1 082	1 084	12
<i>Dont l'approche fondée sur les notations (AFN) s'appuyant sur les notations internes (NI)<sup>6</sup></i>	15	9 205	9 526	737	762	13
<i>Dont l'approche prudentielle (AP) fondée sur les notations internes (NI)</i>	16	—	—	—	—	14
<i>Dont l'approche standard (AS)/approche prudentielle simplifiée (APS)</i>	17	4 315	4 026	345	322	15
Risque de marché	18	13 213	14 670	1 057	1 174	16
<i>Dont l'approche standard (AS)</i>	19	183	163	15	13	17
<i>Dont les approches fondées sur la méthode des modèles internes (MMI)</i>	20	13 030	14 507	1 042	1 161	18
Risque opérationnel	21	52 375	51 250	4 190	4 100	19
<i>Dont l'approche indicateur de base</i>	22	—	—	—	—	20
<i>Dont l'approche standard</i>	23	4 249	4 090	340	327	21
<i>Dont l'approche de mesure avancée</i>	24	48 126	47 160	3 850	3 773	22
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	25	15 680	15 502	1 254	1 239	23
Ajustement du plancher	26	—	—	—	—	24
<b>Total (somme des lignes 1, 4, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 18, 21, 25 et 26)</b>	27	<b>435 632</b>	<b>428 943</b>	<b>34 851</b>	<b>34 315</b>	25

<sup>1</sup> Représente la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, laquelle tient compte d'un facteur scalaire du RVC de 80 %.

<sup>2</sup> Le cas échéant, les actifs pondérés en fonction des risques tiennent compte d'un facteur scalaire de 6 %.

<sup>3</sup> Les exigences de fonds propres minimums correspondent à 8 % du total des actifs pondérés en fonction des risques.

<sup>4</sup> Tient compte d'autres actifs et de titres de capitaux propres assujettis à la pondération en fonction des risques prescrite par la réglementation.

<sup>5</sup> Tiennent compte des contreparties centrales admissibles (CC admissibles), du RVC et des transactions assimilables aux prises en pension.

<sup>6</sup> Tient compte de l'approche fondée sur les évaluations internes.

## État de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de crédit

(en millions de dollars) À la date du bilan	N° de ligne	2018 T4			
		Risque de crédit non lié à une contrepartie <sup>1</sup>	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) <sup>2</sup>	Risque de crédit de contrepartie <sup>3</sup>	Dont l'approche fondée sur les NI
<b>Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période</b>	1	349 350	\$ 162 458	\$ 13 673	\$ 6 694
Montant des actifs <sup>4</sup>	2	3 857	2 585	535	154
Qualité des actifs <sup>5</sup>	3	(701)	(701)	24	16
Mise à jour des modèles <sup>6</sup>	4	131	131	-	-
Méthode et politique <sup>7</sup>	5	-	-	-	-
Acquisitions et cessions	6	-	-	-	-
Variations des taux de change <sup>8</sup>	7	2 750	731	35	14
Autres <sup>9</sup>	8	390	-	-	-
<b>Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période</b>	9	355 777	\$ 165 204	\$ 14 267	\$ 6 878

  

2018 T3	2018 T2	2018 T1	2017 T4
------------	------------	------------	------------

	Risque de crédit non lié à une contrepartie <sup>1</sup>	Risque de crédit de contrepartie <sup>3</sup>	Risque de crédit non lié à une contrepartie <sup>1</sup>	Risque de crédit de contrepartie <sup>3</sup>	Risque de crédit non lié à une contrepartie <sup>1</sup>	Risque de crédit de contrepartie <sup>3</sup>	Risque de crédit non lié à une contrepartie <sup>1</sup>	Risque de crédit de contrepartie <sup>3</sup>
<b>Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période</b>	338 523	\$ 13 656	\$ 323 071	\$ 12 529	\$ 328 535	\$ 11 258	\$ 313 495	\$ 12 594
Montant des actifs <sup>4</sup>	4 613	177	4 776	859	4 309	1 207	3 612	(1 500)
Qualité des actifs <sup>5</sup>	(1 033)	(224)	1 342	(40)	246	(18)	(596)	(95)
Mise à jour des modèles <sup>6</sup>	4 784	-	(215)	-	78	-	(601)	-
Méthode et politique <sup>7</sup>	-	-	-	-	-	346	-	-
Acquisitions et cessions	(447)	-	-	-	6	-	4 637	-
Variations des taux de change <sup>8</sup>	2 922	64	9 281	308	(10 228)	(264)	7 405	259
Autres <sup>9</sup>	(12)	-	268	-	125	-	583	-
<b>Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période</b>	349 350	\$ 13 673	\$ 338 523	\$ 13 656	\$ 323 071	\$ 12 529	\$ 328 535	\$ 11 258

<sup>1</sup> Le risque de crédit non lié à une contrepartie comprend les prêts et avances consentis aux particuliers et aux petites entreprises clientes des services de détail, aux entreprises clientes des services de gros et commerciaux et aux banques et aux gouvernements, ainsi que les titres de dette, les titres de capitaux propres et les autres actifs, y compris les charges payées d'avance, l'impôt différé, et les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables.

<sup>2</sup> Réflète les exigences du troisième pilier applicables aux états des flux d'actifs pondérés des risques pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI (RC8), qui ne tient compte ni des titrisations ni des titres de capitaux propres.

<sup>3</sup> Le risque de crédit de contrepartie comprend les dérivés négociés hors Bourse, les transactions assimilables aux prises en pension, les transactions réglées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques incluant le RVC, lequel est intégré à 80 % pour l'exercice 2018.

<sup>4</sup> La catégorie Montant des actifs comprend des modifications internes de la taille et de la composition du portefeuille (y compris les nouvelles affaires et les prêts arrivant à échéance) et, pour le quatrième trimestre de 2018, l'augmentation est attribuable à la croissance des différents portefeuilles des secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis.

<sup>5</sup> La catégorie Qualité des actifs concerne les changements touchant la qualité du portefeuille du fait de l'expérience, en ce qui a trait par exemple aux comportements des clients ou aux facteurs démographiques, y compris des changements par étalonnage/remaniement de modèles.

<sup>6</sup> La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles.

<sup>7</sup> Les incidences de la catégorie Méthode et politique reflètent les changements récents apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire comme les nouveaux règlements.

<sup>8</sup> La catégorie Variations des taux de change a trait principalement aux fluctuations attribuables à une variation du taux de change du dollar américain pour les portefeuilles américains dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

<sup>9</sup> La catégorie Autres est composée des éléments non décrits dans les catégories ci-dessus, y compris des modifications des expositions de risques non incluses dans les approches avancées ou standards (notamment les charges payées d'avance, l'impôt différé, les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables et les autres actifs).

## État de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de marché

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2018				2017
		T4	T3	T2	T1	T4
<b>Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période</b>	1	14 670	15 248	11 303	14 020	13 842
Variation dans les niveaux de risque <sup>1</sup>	2	(1 457)	(578)	3 945	(1 720)	178
Mises à jour/évolutions des modèles <sup>2</sup>	3	–	–	–	–	–
Méthode et politique <sup>3</sup>	4	–	–	–	(997)	–
Acquisitions et cessions	5	–	–	–	–	–
Variations des taux de change et autres <sup>4</sup>	6	négl. <sup>5</sup>	négl.	négl.	négl.	négl.
<b>Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période</b>	7	13 213	14 670	15 248	11 303	14 020

<sup>1</sup> La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète les changements dans les risques attribuables à des changements dans les positions et aux fluctuations du marché. Une diminution du risque de taux d'intérêt et du risque propre à des titres de créance découlant de l'exposition réduite à des obligations de gouvernements et du secteur financier a contribué à la décroissance des actifs pondérés en fonction des risques.

<sup>2</sup> La catégorie Mises à jour des modèles reflète les mises à jour apportées aux modèles afin de tenir compte de l'expérience récente et des modifications dans le champ d'application des modèles.

<sup>3</sup> La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire.

<sup>4</sup> La catégorie Variations des taux de change et autres concerne des variations considérées comme négligeables étant donné que les mesures d'exposition aux risques des actifs pondérés en fonction des risques sont en dollars canadiens. Par conséquent, aucune conversion n'est requise.

<sup>5</sup> Négligeable.

## État de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque opérationnel

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2018				2017
		T4	T3	T2	T1	T4
<b>Information à fournir pour le risque opérationnel – Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé</b>						
<b>Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période</b>	1	51 250	50 392	49 416	48 392	47 327
Revenus générés <sup>1</sup>	2	159	263	31	152	156
Variation dans les niveaux de risque <sup>2</sup>	3	706	312	14	1 949	73
Mises à jour/évolutions des modèles <sup>3</sup>	4	–	–	–	–	–
Méthode et politique <sup>4</sup>	5	–	–	–	–	–
Acquisitions et cessions	6	–	–	–	–	–
Variations des taux de change et autres <sup>5</sup>	7	260	283	931	(1 077)	836
<b>Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période</b>	8	52 375	51 250	50 392	49 416	48 392

<sup>1</sup> La variation touchant la catégorie Revenus générés est attribuable à une variation des produits bruts.

<sup>2</sup> La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète principalement les changements dans les risques attribuables à des pertes opérationnelles subies, à l'environnement opérationnel, à des facteurs de contrôle interne et à une analyse des scénarios.

<sup>3</sup> La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles.

<sup>4</sup> La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire.

<sup>5</sup> La catégorie Variations des taux de change a trait principalement aux fluctuations attribuables à une variation du taux de change du dollar américain pour les portefeuilles américains dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

## Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (LI1)

(en millions de dollars)  
À la date du bilan

N° de  
ligne

2018  
T4

		Valeurs comptables		Valeurs comptables des éléments <sup>1</sup>					
		Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables qui entrent dans le périmètre de consolidation réglementaire <sup>2</sup>	Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres	
<b>Actif</b>									
Trésorerie et montants à recevoir de banques	1	4 735	\$ 4 735	\$ 4 735	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2	30 720	30 585	29 856	-	-	729	-	-
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	3	127 897	127 897	289	-	-	125 437	2 171	-
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	4	4 015	3 554	625	-	3 019	-	-	(90)
Dérivés	5	56 996	57 001	-	57 001	-	53 087	-	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6	3 618	1 510	1 655	-	-	-	-	(145)
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7	130 600	128 824	106 352	-	22 339	-	-	133
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	8	107 171	106 936	67 608	-	39 258	-	-	70
Valeurs mobilières prises en pension	9	127 379	127 379	-	127 379	-	3 920	-	-
Prêts hypothécaires résidentiels	10	225 191	225 191	225 524	-	-	-	-	(333)
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	11	172 079	172 079	170 565	-	-	-	-	1 514
Cartes de crédit	12	35 018	35 018	31 167	-	-	-	-	3 851
Entreprises et gouvernements	13	217 654	217 654	209 988	-	8 184	-	-	(518)
Provision pour pertes sur créances	14	(3 549)	(3 549)	(131)	-	-	-	-	(3 418)
Engagements de clients au titre d'acceptations	15	17 267	17 267	17 267	-	-	-	-	-
Participation dans TD Ameritrade	16	8 445	8 445	-	-	-	-	-	8 445
Goodwill	17	16 536	16 536	-	-	-	-	-	16 536
Autres immobilisations incorporelles	18	2 459	2 459	-	-	-	-	-	2 459
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	19	5 324	5 267	5 267	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt différé	20	2 812	2 712	1 416	-	-	-	-	1 296
Montants à recevoir des courtiers et des clients	21	26 940	26 940	1 049	-	-	-	-	25 891
Autres actifs	22	15 596	13 711	13 560	-	70	-	-	81
<b>Total de l'actif</b>	23	<b>1 334 903</b>	<b>\$ 1 328 151</b>	<b>\$ 886 792</b>	<b>\$ 184 380</b>	<b>\$ 72 870</b>	<b>\$ 183 173</b>	<b>\$ 57 943</b>	<b>\$ -</b>
<b>Passif</b>									
Dépôts détenus à des fins de transaction	24	114 704	\$ 114 704	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 6 202	\$ -	\$ 108 502
Dérivés	25	48 270	48 270	-	48 270	-	44 119	-	-
Passifs de titrisation à la juste valeur	26	12 618	12 618	-	-	-	12 618	-	-
Dépôts	27	851 439	851 439	-	-	-	-	-	851 439
Acceptations	28	17 269	17 269	-	-	-	-	-	17 269
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	29	39 478	39 478	-	-	-	37 323	-	2 155
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	30	93 389	93 389	-	93 389	-	3 797	-	-
Passifs de titrisation au coût amorti	31	14 683	14 683	-	-	-	-	-	14 683
Montants à payer aux courtiers et aux clients	32	28 385	28 385	-	-	-	-	-	28 385
Passifs liés aux assurances	33	6 698	6	-	-	-	-	-	6
Autres passifs	34	19 190	19 130	-	-	-	2	-	19 128
Billets et débiteurs subordonnés	35	8 740	8 740	-	-	-	-	-	8 740
<b>Total du passif</b>	36	<b>1 254 863</b>	<b>\$ 1 248 111</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ 141 659</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ 104 061</b>	<b>\$ 1 050 307</b>	<b>\$ -</b>

<sup>1</sup> Certains éléments peuvent être inclus dans plus d'une colonne s'ils sont exposés à la fois au risque de crédit et au risque de marché.

<sup>2</sup> Exclut les actifs et passifs des filiales d'assurances.

## Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers (L12)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2018				
	T4				
	Éléments soumis au				
	Total	Cadre du risque de crédit	Cadre du risque de crédit de contrepartie	Cadre de titrisation	Cadre du risque de marché
Valeur comptable de l'actif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	1 327 215	\$ 886 792	\$ 184 380	\$ 72 870	\$ 183 173
Valeur comptable du passif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	245 720	–	141 659	–	104 061
Montant net total qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	1 081 495	886 792	42 721	72 870	79 112
Éléments hors-bilan	272 689	252 219	–	20 470	–
Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	44 003	–	44 003	–	–
Ajustement au titre des dérivés et de l'exposition potentielle future (EPF)	55 752	–	55 752	–	–
Majoration des transactions assimilables aux prises en pension	186 779	–	186 779	–	–
<b>Valeur réglementaire des expositions</b>	<b>1 640 718</b>	<b>\$ 1 139 011</b>	<b>\$ 329 255</b>	<b>\$ 93 340</b>	<b>\$ 79 112</b>

## Qualité de crédit des actifs (RC1)<sup>1, 2</sup>

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2018			
	T4			
	Expositions en défaut <sup>3</sup>	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations <sup>4</sup>	Valeurs nettes
Prêts	3 154	\$ 652 241	\$ (3 531)	\$ 651 864
Titres de créance	–	169 461	–	169 461
Expositions hors bilan	–	478 016	(1 029)	476 987
<b>Total</b>	<b>3 154</b>	<b>\$ 1 299 718</b>	<b>\$ (4 560)</b>	<b>\$ 1 298 312</b>

<sup>1</sup> Exclut les filiales d'assurance, les expositions de titrisation et les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net.

<sup>2</sup> Au 31 octobre 2018, les expositions restructurées s'établissaient à 1 089 millions de dollars, dont 342 millions de dollars représentaient des expositions à des actifs considérés comme dépréciés.

<sup>3</sup> Comprennent le total des expositions liées à des actifs dépréciés, dont une tranche de 1 590 millions de dollars est classée dans la catégorie des actifs en défaut et une tranche de 1 564 millions de dollars est classée dans les catégories d'actifs surveillés ou à risque élevé.

<sup>4</sup> Comprennent les provisions à l'étape 1, 2 et 3.

## Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (RC3)<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2018				
	T4				
	Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés <sup>2</sup>	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit <sup>3</sup>
Prêts	233 061	\$ 422 334	\$ 299 846	\$ 122 488	\$ –
Titres de créance	167 768	1 693	–	91	1 602
<b>Total</b>	<b>400 829</b>	<b>\$ 424 027</b>	<b>\$ 299 846</b>	<b>\$ 122 579</b>	<b>\$ 1 602</b>
<i>Dont expositions en défaut</i>	<i>1 622</i>	<i>1 532</i>	<i>1 307</i>	<i>225</i>	<i>–</i>

<sup>1</sup> Tiennent compte des sûretés, des garanties financières et des dérivés de crédit seulement lorsqu'ils donnent lieu à une réduction des exigences de fonds propres.

<sup>2</sup> Pour les expositions de détail, reflètent la valeur des sûretés au moment de l'octroi des prêts. Pour les expositions autres que de détail, reflètent uniquement la valeur des actifs financiers affectés en garantie.

<sup>3</sup> Au quatrième trimestre de 2018, l'effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit sur les actifs pondérés en fonction des risques (RC7) correspond à une diminution de 1,3 milliard de dollars.

## Expositions brutes au risque de crédit<sup>1</sup>

(en millions de dollars) À la date du bilan		2018 T4						2018 T3					
N° de ligne		Montant utilisé	Montant inutilisé <sup>2</sup>	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé <sup>2</sup>	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total
<b>Par catégorie de contreparties</b>													
<b>Expositions aux produits de détail</b>													
1	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	322 384	\$ 52 157	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 374 541	\$ 315 828	\$ 51 315	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 367 143
2	Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	30 549	81 839	–	–	–	112 388	29 884	79 968	–	–	–	109 852
3	Autres expositions aux produits de détail	86 488	6 821	–	–	39	93 348	85 209	6 648	–	–	43	91 900
4	<b>Total</b>	<b>439 421</b>	<b>140 817</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>39</b>	<b>580 277</b>	<b>430 921</b>	<b>137 931</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>43</b>	<b>568 895</b>
<b>Expositions aux produits autres que de détail</b>													
5	Entreprises	206 808	81 706	160 300	12 995	16 972	478 781	201 554	80 248	166 020	11 040	16 186	475 048
6	Emprunteurs souverains	187 848	1 686	23 750	16 556	2 522	232 362	187 923	1 422	28 719	14 698	1 771	234 533
7	Banques	28 279	3 648	71 704	20 600	4 083	128 314	27 737	3 253	64 610	18 210	3 445	117 255
8	<b>Total</b>	<b>422 935</b>	<b>87 040</b>	<b>255 754</b>	<b>50 151</b>	<b>23 577</b>	<b>839 457</b>	<b>417 214</b>	<b>84 923</b>	<b>259 349</b>	<b>43 948</b>	<b>21 402</b>	<b>826 836</b>
9	<b>Total</b>	<b>862 356</b>	<b>\$ 227 857</b>	<b>\$ 255 754</b>	<b>\$ 50 151</b>	<b>\$ 23 616</b>	<b>\$ 1 419 734</b>	<b>\$ 848 135</b>	<b>\$ 222 854</b>	<b>\$ 259 349</b>	<b>\$ 43 948</b>	<b>\$ 21 445</b>	<b>\$ 1 395 731</b>
<b>Par pays où le risque est assumé</b>													
10	Canada	475 068	\$ 128 554	\$ 105 967	\$ 16 295	\$ 10 005	\$ 735 889	464 056	\$ 126 098	\$ 102 418	\$ 12 540	\$ 9 244	\$ 714 356
11	États-Unis	321 669	96 228	78 277	14 869	12 491	523 534	321 709	93 217	80 462	14 148	11 278	520 814
Autres pays													
12	Europe	42 309	2 410	59 569	15 731	772	120 791	42 928	2 900	60 758	14 082	741	121 409
13	Autres	23 310	665	11 941	3 256	348	39 520	19 442	639	15 711	3 178	182	39 152
14	<b>Total</b>	<b>65 619</b>	<b>3 075</b>	<b>71 510</b>	<b>18 987</b>	<b>1 120</b>	<b>160 311</b>	<b>62 370</b>	<b>3 539</b>	<b>76 469</b>	<b>17 260</b>	<b>923</b>	<b>160 561</b>
15	<b>Total</b>	<b>862 356</b>	<b>\$ 227 857</b>	<b>\$ 255 754</b>	<b>\$ 50 151</b>	<b>\$ 23 616</b>	<b>\$ 1 419 734</b>	<b>\$ 848 135</b>	<b>\$ 222 854</b>	<b>\$ 259 349</b>	<b>\$ 43 948</b>	<b>\$ 21 445</b>	<b>\$ 1 395 731</b>
<b>Par durée résiduelle des contrats</b>													
16	Moins de 1 an	278 652	\$ 157 706	\$ 255 754	\$ 24 528	\$ 9 862	\$ 726 502	276 203	\$ 155 494	\$ 259 349	\$ 19 808	\$ 10 059	\$ 720 913
17	De 1 an à 5 ans	398 292	67 372	–	17 671	12 856	496 191	398 881	64 869	–	16 996	10 463	491 209
18	Plus de 5 ans	185 412	2 779	–	7 952	898	197 041	173 051	2 491	–	7 144	923	183 609
19	<b>Total</b>	<b>862 356</b>	<b>\$ 227 857</b>	<b>\$ 255 754</b>	<b>\$ 50 151</b>	<b>\$ 23 616</b>	<b>\$ 1 419 734</b>	<b>\$ 848 135</b>	<b>\$ 222 854</b>	<b>\$ 259 349</b>	<b>\$ 43 948</b>	<b>\$ 21 445</b>	<b>\$ 1 395 731</b>
<b>Expositions aux produits autres que de détail par industrie</b>													
Immobilier													
20	Résidentiel	24 953	\$ 2 676	\$ 1	\$ 27	\$ 1 510	\$ 29 167	24 487	\$ 2 668	\$ 1	\$ 29	\$ 1 548	\$ 28 733
21	Non résidentiel	37 395	5 055	21	197	423	43 091	36 888	4 823	16	221	372	42 320
22	Total des prêts immobiliers	62 348	7 731	22	224	1 933	72 258	61 375	7 491	17	250	1 920	71 053
23	Agriculture	6 902	351	2	19	21	7 295	6 710	342	3	15	21	7 091
24	Automobile	11 824	4 865	8	758	94	17 549	11 360	5 353	2	661	90	17 466
25	Services financiers	40 526	12 214	217 998	27 685	1 626	300 049	38 293	11 624	217 480	23 503	1 537	292 437
26	Alimentation, boissons et tabac	5 635	3 334	–	435	506	9 910	5 653	3 283	–	336	523	9 795
27	Foresterie	1 234	852	–	12	46	2 144	1 232	798	–	8	49	2 087
28	Gouvernements, entités du secteur public et éducation	201 188	4 268	24 164	17 338	6 443	253 401	201 063	3 653	29 279	15 588	5 077	254 660
29	Services de santé et services sociaux	18 010	1 956	312	52	2 075	22 405	17 439	1 570	316	58	1 979	21 362
30	Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	4 163	1 478	63	5	540	6 249	4 052	1 498	44	5	778	6 377
31	Métaux et mines	3 988	3 363	102	279	969	8 701	3 865	3 248	98	313	1 003	8 527
32	Pipelines, pétrole et gaz	6 914	11 490	85	1 084	2 115	21 688	6 693	11 368	27	1 231	1 662	20 981
33	Énergie et services publics	5 977	7 858	7	291	3 693	17 826	5 725	7 401	24	289	3 493	16 932
34	Services professionnels et autres	14 115	5 523	183	88	810	20 719	14 720	5 237	147	95	822	21 021
35	Commerce de détail	6 882	2 926	293	40	260	10 401	6 142	2 962	307	35	232	9 678
36	Fabrication – divers et vente de gros	10 160	6 678	21	354	643	17 856	9 749	6 481	14	294	603	17 141
37	Télécommunications, câblodistribution et médias	6 302	7 622	–	700	424	15 048	6 776	8 290	–	658	425	16 149
38	Transports	11 459	2 181	66	508	1 107	15 321	11 467	2 073	64	331	1 017	14 952
39	Autres	5 308	2 350	12 428	279	272	20 637	4 900	2 251	11 527	278	171	19 127
40	<b>Total</b>	<b>422 935</b>	<b>\$ 87 040</b>	<b>\$ 255 754</b>	<b>\$ 50 151</b>	<b>\$ 23 577</b>	<b>\$ 839 457</b>	<b>417 214</b>	<b>\$ 84 923</b>	<b>\$ 259 349</b>	<b>\$ 43 948</b>	<b>\$ 21 402</b>	<b>\$ 826 836</b>

<sup>1</sup> Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

<sup>2</sup> Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent au montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle, mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

## Expositions brutes au risque de crédit<sup>1</sup> (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2018 T2						2018 T1					
N° de ligne		Montant utilisé	Montant inutilisé <sup>2</sup>	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé <sup>2</sup>	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total
<b>Par catégorie de contreparties</b>													
<b>Expositions aux produits de détail</b>													
1	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	308 413	\$ 49 886	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 358 299	\$ 304 100	\$ 49 080	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 353 180
2	Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	23 637	68 246	–	–	–	91 883	22 420	70 258	–	–	–	92 678
3	Autres expositions aux produits de détail	89 553	6 476	–	–	43	96 072	87 882	6 475	–	–	39	94 396
4	<b>Total</b>	<b>421 603</b>	<b>124 608</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>43</b>	<b>546 254</b>	<b>414 402</b>	<b>125 813</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>39</b>	<b>540 254</b>
<b>Expositions aux produits autres que de détail</b>													
5	Entreprises	200 108	76 987	159 375	11 514	15 783	463 767	189 652	71 356	145 888	11 476	15 462	433 834
6	Emprunteurs souverains	190 424	1 456	29 721	15 100	1 696	238 397	193 419	1 379	32 556	14 982	1 647	243 983
7	Banques	26 912	3 006	62 912	19 720	3 638	116 188	30 624	2 344	68 185	16 960	3 367	121 480
8	<b>Total</b>	<b>417 444</b>	<b>81 449</b>	<b>252 008</b>	<b>46 334</b>	<b>21 117</b>	<b>818 352</b>	<b>413 695</b>	<b>75 079</b>	<b>246 629</b>	<b>43 418</b>	<b>20 476</b>	<b>799 297</b>
9	<b>Total</b>	<b>839 047</b>	<b>\$ 206 057</b>	<b>\$ 252 008</b>	<b>\$ 46 334</b>	<b>\$ 21 160</b>	<b>\$ 1 364 606</b>	<b>\$ 828 097</b>	<b>\$ 200 892</b>	<b>\$ 246 629</b>	<b>\$ 43 418</b>	<b>\$ 20 515</b>	<b>\$ 1 339 551</b>
<b>Par pays où le risque est assumé</b>													
10	Canada	461 084	\$ 127 685	\$ 91 852	\$ 13 233	\$ 9 038	\$ 702 892	\$ 453 895	\$ 129 455	\$ 85 018	\$ 11 083	\$ 9 274	\$ 688 725
11	États-Unis	315 556	74 958	81 751	13 520	11 136	496 921	304 383	68 201	83 675	12 397	10 366	479 022
<b>Autres pays</b>													
12	Europe	42 937	2 804	59 444	15 879	619	121 683	48 246	2 514	56 327	15 338	508	122 933
13	Autres	19 470	610	18 961	3 702	367	43 110	21 573	722	21 609	4 600	367	48 871
14	<b>Total</b>	<b>62 407</b>	<b>3 414</b>	<b>78 405</b>	<b>19 581</b>	<b>986</b>	<b>164 793</b>	<b>69 819</b>	<b>3 236</b>	<b>77 936</b>	<b>19 938</b>	<b>875</b>	<b>171 804</b>
15	<b>Total</b>	<b>839 047</b>	<b>\$ 206 057</b>	<b>\$ 252 008</b>	<b>\$ 46 334</b>	<b>\$ 21 160</b>	<b>\$ 1 364 606</b>	<b>\$ 828 097</b>	<b>\$ 200 892</b>	<b>\$ 246 629</b>	<b>\$ 43 418</b>	<b>\$ 20 515</b>	<b>\$ 1 339 551</b>
<b>Par durée résiduelle des contrats</b>													
16	Moins de 1 an	271 086	\$ 140 912	\$ 252 008	\$ 22 106	\$ 9 758	\$ 695 870	\$ 286 323	\$ 141 323	\$ 246 629	\$ 21 483	\$ 8 412	\$ 704 170
17	De 1 an à 5 ans	394 728	62 814	–	16 823	10 508	484 873	375 838	57 279	–	15 224	11 421	459 762
18	Plus de 5 ans	173 233	2 331	–	7 405	894	183 863	165 936	2 290	–	6 711	682	175 619
19	<b>Total</b>	<b>839 047</b>	<b>\$ 206 057</b>	<b>\$ 252 008</b>	<b>\$ 46 334</b>	<b>\$ 21 160</b>	<b>\$ 1 364 606</b>	<b>\$ 828 097</b>	<b>\$ 200 892</b>	<b>\$ 246 629</b>	<b>\$ 43 418</b>	<b>\$ 20 515</b>	<b>\$ 1 339 551</b>
<b>Expositions aux produits autres que de détail par industrie</b>													
<b>Immobilier</b>													
20	Résidentiel	23 833	\$ 2 648	\$ 1	\$ 29	\$ 1 556	\$ 28 067	\$ 23 385	\$ 2 464	\$ 1	\$ 28	\$ 1 503	\$ 27 381
21	Non résidentiel	36 437	4 967	13	227	390	42 034	35 177	4 409	16	227	361	40 190
22	<b>Total des prêts immobiliers</b>	<b>60 270</b>	<b>7 615</b>	<b>14</b>	<b>256</b>	<b>1 946</b>	<b>70 101</b>	<b>58 562</b>	<b>6 873</b>	<b>17</b>	<b>255</b>	<b>1 864</b>	<b>67 571</b>
23	Agriculture	6 584	226	7	12	23	6 852	6 303	280	4	10	20	6 617
24	Automobile	11 212	5 928	13	689	89	17 931	10 727	4 594	1	629	81	16 032
25	Services financiers	38 649	11 366	210 795	25 576	1 514	287 900	41 880	10 503	202 065	22 375	1 220	278 043
26	Alimentation, boissons et tabac	5 239	3 099	–	367	491	9 196	4 743	2 940	–	314	465	8 462
27	Foresterie	1 252	843	–	7	43	2 145	1 270	702	–	7	40	2 019
28	Gouvernements, entités du secteur public et éducation	203 326	3 485	30 324	16 045	4 978	258 158	205 985	3 283	33 173	16 592	4 941	263 974
29	Services de santé et services sociaux	17 417	1 232	327	60	1 902	20 938	16 555	1 180	400	68	1 745	19 948
30	Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	4 032	1 395	58	5	762	6 252	3 823	1 510	57	7	617	6 014
31	Métaux et mines	3 653	3 419	71	272	951	8 366	3 197	3 384	235	265	1 024	8 105
32	Pipelines, pétrole et gaz	6 551	11 057	85	1 085	1 760	20 538	6 262	10 009	87	800	2 074	19 232
33	Énergie et services publics	4 766	7 203	22	266	3 538	15 795	5 318	6 489	16	288	3 418	15 529
34	Services professionnels et autres	14 366	4 735	154	82	772	20 109	13 592	4 081	174	125	724	18 696
35	Commerce de détail	6 128	2 205	412	43	242	9 030	5 854	2 215	389	73	219	8 750
36	Fabrication – divers et vente de gros	9 593	6 642	44	345	619	17 243	9 240	6 072	195	368	553	16 428
37	Télécommunications, câblodistribution et médias	8 033	6 947	–	618	294	15 892	4 805	6 857	–	627	275	12 564
38	Transports	11 749	2 083	41	284	1 066	15 223	11 298	2 098	110	257	1 086	14 849
39	Autres	4 624	1 969	9 641	322	127	16 683	4 281	2 009	9 706	358	110	16 464
40	<b>Total</b>	<b>417 444</b>	<b>\$ 81 449</b>	<b>\$ 252 008</b>	<b>\$ 46 334</b>	<b>\$ 21 117</b>	<b>\$ 818 352</b>	<b>\$ 413 695</b>	<b>\$ 75 079</b>	<b>\$ 246 629</b>	<b>\$ 43 418</b>	<b>\$ 20 476</b>	<b>\$ 799 297</b>

<sup>1</sup> Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

<sup>2</sup> Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent au montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle, mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

## Expositions brutes au risque de crédit<sup>1</sup> (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2017							Total
	T4							
	Montant utilisé	Montant inutilisé <sup>2</sup>	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan			
<b>Par catégorie de contreparties</b>								
<b>Expositions aux produits de détail</b>								
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1	307 097	\$ 48 514	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 355 611	\$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2	22 385	71 142	–	–	–	93 527	
Autres expositions aux produits de détail	3	88 164	6 378	–	–	35	94 577	
	4	417 646	126 034	–	–	35	543 715	
<b>Expositions aux produits autres que de détail</b>								
Entreprises	5	189 523	70 110	143 807	12 218	15 830	431 488	
Emprunteurs souverains	6	205 315	1 314	30 291	11 146	1 448	249 514	
Banques	7	24 562	1 808	64 720	17 810	3 476	112 376	
	8	419 400	73 232	238 818	41 174	20 754	793 378	
<b>Total</b>	9	837 046	\$ 199 266	\$ 238 818	\$ 41 174	\$ 20 789	\$ 1 337 093	\$
<b>Par pays où le risque est assumé</b>								
Canada	10	445 745	\$ 127 430	\$ 80 313	\$ 14 456	\$ 9 438	\$ 677 382	\$
États-Unis	11	325 848	68 344	84 398	10 809	10 526	499 925	
Autres pays								
Europe	12	43 555	2 637	52 937	12 686	440	112 255	
Autres	13	21 896	855	21 170	3 223	385	47 531	
	14	65 453	3 492	74 107	15 909	825	159 786	
<b>Total</b>	15	837 046	\$ 199 266	\$ 238 818	\$ 41 174	\$ 20 789	\$ 1 337 093	\$
<b>Par durée résiduelle des contrats</b>								
Moins de 1 an	16	283 032	\$ 139 296	\$ 238 818	\$ 19 163	\$ 8 817	\$ 689 126	\$
De 1 an à 5 ans	17	384 192	57 418	–	15 477	11 307	468 394	
Plus de 5 ans	18	169 822	2 552	–	6 534	665	179 573	
<b>Total</b>	19	837 046	\$ 199 266	\$ 238 818	\$ 41 174	\$ 20 789	\$ 1 337 093	\$
<b>Expositions au risque de crédit autre que de détail par industrie</b>								
<b>Immobilier</b>								
Résidentiel	20	22 780	\$ 2 401	\$ 17	\$ 43	\$ 1 594	\$ 26 835	\$
Non résidentiel	21	35 677	4 347	30	331	365	40 750	
Total des prêts immobiliers	22	58 457	6 748	47	374	1 959	67 585	
Agriculture	23	6 027	349	5	13	53	6 447	
Automobile	24	9 775	4 654	16	486	84	15 015	
Services financiers	25	34 905	9 759	196 673	24 849	1 357	267 543	
Alimentation, boissons et tabac	26	5 147	3 031	–	405	469	9 052	
Foresterie	27	1 139	705	–	8	46	1 898	
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	28	218 563	3 226	30 802	11 982	5 061	269 634	
Services de santé et services sociaux	29	16 134	1 091	404	98	1 937	19 664	
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30	3 863	1 452	36	11	650	6 012	
Métaux et mines	31	3 271	3 336	203	233	987	8 030	
Pipelines, pétrole et gaz	32	6 728	9 831	26	656	1 956	19 197	
Énergie et services publics	33	5 303	6 833	27	346	3 398	15 907	
Services professionnels et autres	34	12 951	4 438	361	94	582	18 426	
Commerce de détail	35	6 332	2 026	448	52	221	9 079	
Fabrication – divers et vente de gros	36	9 605	6 422	111	228	516	16 882	
Télécommunications, câblodistribution et médias	37	5 457	5 447	13	526	296	11 739	
Transports	38	11 387	1 962	23	390	1 059	14 821	
Autres	39	4 356	1 922	9 623	423	123	16 447	
<b>Total</b>	40	419 400	\$ 73 232	\$ 238 818	\$ 41 174	\$ 20 754	\$ 793 378	\$

<sup>1</sup> Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

<sup>2</sup> Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent au montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle, mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

## Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)<sup>1</sup>

(en millions de dollars) À la date du bilan		2018 T4							
N° de ligne	Classes d'actifs	Expositions avant prise en compte des FCEC <sup>2</sup> et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC <sup>2</sup> et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques <sup>3</sup>	Densité des actifs pondérés en fonction des risques <sup>4</sup>		
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan				
1	Entreprises	100 373	\$ 60 366	\$ 100 373	\$ 30 189	\$ 120 444	\$ 92,25	%	
2	Emprunteurs souverains	95 199	423	95 199	212	7 733	8,10		
3	Banques	13 367	6 229	13 367	4 648	3 603	20,00		
4	Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	2 716	818	2 716	375	1 630	52,73		
5	Autres produits de détail	12 576	60 932	12 576	170	9 330	73,20		
6	Capitaux propres	2 001	1 498	2 001	749	727	26,44		
7	Autres actifs <sup>5</sup>	22 203	–	22 203	–	17 265	77,76		
8	<b>Total</b>	<b>248 435</b>	<b>\$ 130 266</b>	<b>\$ 248 435</b>	<b>\$ 36 343</b>	<b>\$ 160 732</b>	<b>\$ 56,44</b>	<b>%</b>	

<sup>1</sup> Ne tient compte ni des titrisations ni du risque de crédit de contrepartie.

<sup>2</sup> Facteurs de conversion en équivalent-crédit.

<sup>3</sup> Actifs pondérés en fonction des risques calculés en fonction des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

<sup>4</sup> Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

<sup>5</sup> Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

## Approche standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5)<sup>1</sup>

(en millions de dollars) À la date du bilan		2018 T4									
N° de ligne	Classes d'actifs	Pondération des risques							Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)		
		0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres			
1	Entreprises	8 966	\$ 1 552	\$ –	\$ –	\$ 119 861	\$ 183	\$ –	\$ –	\$ 130 562	\$
2	Emprunteurs souverains	56 747	38 664	–	–	–	–	–	–	95 411	
3	Banques	–	18 015	–	–	–	–	–	–	18 015	
4	Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	–	10	1 719	1 343	19	–	–	–	3 091	
5	Autres produits de détail	427	212	–	11 830	–	277	–	–	12 746	
6	Capitaux propres	1 940	155	–	–	655	–	–	–	2 750	
7	Autres actifs <sup>2</sup>	6 715	–	–	–	15 414	–	74	–	22 203	
8	<b>Total</b>	<b>74 795</b>	<b>\$ 58 608</b>	<b>\$ 1 719</b>	<b>\$ 13 173</b>	<b>\$ 135 949</b>	<b>\$ 460</b>	<b>\$ 74</b>	<b>\$</b>	<b>284 778</b>	<b>\$</b>

<sup>1</sup> Ne tient compte ni des titrisations ni du risque de crédit de contrepartie.

<sup>2</sup> Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

## NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD) (RC6) – Entreprises<sup>1</sup>

(en millions de dollars,  
sauf indication contraire) N° de  
À la date du bilan ligne

2018  
T4

	Fourchette de PD <sup>2</sup>	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales <sup>3</sup>	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC <sup>3</sup>	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC <sup>4</sup>	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs <sup>5</sup>	PCD moyenne (%) <sup>6</sup>	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques <sup>7</sup>	PA	Provisions
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	24 005	\$ 62 497	\$ 70,15	% 79 278	\$ 0,06	% 5 088	38,76	% 2,7	14 559	\$ 18,36	% 18	\$
2	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	29 869	18 157	71,24	36 253	0,18	5 745	25,59	2,9	10 046	27,71	16	
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	25 063	9 425	69,29	28 258	0,38	8 451	29,35	2,7	12 402	43,89	31	
4	De 0,50 à <0,75	B+	7 076	2 596	69,75	8 260	0,72	2 387	30,61	2,3	4 802	58,14	18	
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	18 229	4 098	71,45	20 451	1,83	29 054	31,63	2,3	16 553	80,94	116	
6	De 2,50 à <10,00 <sup>8</sup>	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
7	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1 906	716	60,36	2 125	18,74	862	39,80	1,9	4 212	198,21	159	
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	244	33	34,79	254	100,00	276	32	1,5	555	219	56	
9	<b>Total</b>		<b>106 392</b>	<b>\$ 97 522</b>	<b>\$ 70,23</b>	<b>% 174 879</b>	<b>\$ 0,75</b>	<b>% 40 170</b>	<b>33,29</b>	<b>% 2,6</b>	<b>63 129</b>	<b>\$ 36,10</b>	<b>% 414</b>	<b>\$ 61</b>

## NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD) (RC6) – Emprunteurs souverains<sup>1</sup>

(en millions de dollars,  
sauf indication contraire) N° de  
À la date du bilan ligne

2018  
T4

	Fourchette de PD <sup>2</sup>	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales <sup>3</sup>	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC <sup>3</sup>	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC <sup>4</sup>	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs <sup>5</sup>	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques <sup>7</sup>	PA	Provisions
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	92 425	\$ 4 963	\$ 80,53	% 189 744 <sup>9</sup>	\$ 0,01	% 165	12,37	% 1,7	556	\$ 0,29	% 1	\$
2	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	225	–	–	225	0,16	4	2,74	4,5	7	3,11	–	
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
4	De 0,50 à <0,75	B+	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	–	–	–	–	2,35	92	34,00	2,5	–	–	–	
6	De 2,50 à <10,00 <sup>8</sup>	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
7	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
9	<b>Total</b>		<b>92 650</b>	<b>\$ 4 963</b>	<b>\$ 80,53</b>	<b>% 189 969</b>	<b>\$ 0,01</b>	<b>% 215</b>	<b>12,36</b>	<b>% 1,7</b>	<b>563</b>	<b>\$ 0,30</b>	<b>% 1</b>	<b>\$ –</b>

<sup>1</sup> Exclut les expositions aux risques de crédit contrepartie (de dérivés et de transactions assimilables aux prises en pension).

<sup>2</sup> Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

<sup>3</sup> Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit.

<sup>4</sup> Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit en fonction des garants.

<sup>5</sup> Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes 1 à 8, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

<sup>6</sup> Perte en cas de défaillance.

<sup>7</sup> Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

<sup>8</sup> Aucune notation de risque-emprunteur (NRE) ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

<sup>9</sup> Comprend les expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées par un gouvernement (SCHL). Pour établir l'exposition avant prise en compte des techniques ARC, ces expositions sont comprises dans la catégorie Garanties par l'immobilier résidentiel – assurées.

## NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD) (RC6) – Banques<sup>1</sup>

(en millions de dollars,  
sauf indication contraire)  
À la date du bilan

N° de ligne		2018																
		T4																
Fourchette de PD <sup>2</sup>	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales <sup>3</sup>	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC <sup>3</sup>	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC <sup>4</sup>	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs <sup>5</sup>	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques <sup>6</sup>	PA	Provisions					
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	13 691	\$ 4 206	\$ 72,26	%	17 321	\$ 0,05	%	511	27,71	%	2,2	1 597	\$ 9,22	%	3	\$
2	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	574	83	44,25		440	0,17		42	14,22		2,1	58	13,18		–	\$
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	568	7	93,78		157	0,46		19	14,36		1,0	33	21,02		–	\$
4	De 0,50 à <0,75	B+	6	1	36,77		3	0,72		8	16,03		2,2	1	33,33		–	\$
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	72	1	74,72		73	2,35		388	4,05		4,9	10	13,70		–	\$
6	De 2,50 à <10,00 <sup>7</sup>	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.		s. o.	\$
7	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1	–	–		1	19,81		1	55,00		0,3	2	200,00		–	\$
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–		–	–		1	–		–	–	–		–	\$
9	<b>Total</b>		<b>14 912</b>	<b>\$ 4 298</b>	<b>\$ 71,74</b>	<b>%</b>	<b>17 995</b>	<b>\$ 0,06</b>	<b>%</b>	<b>683</b>	<b>27,17</b>	<b>%</b>	<b>2,2</b>	<b>1 701</b>	<b>\$ 9,45</b>	<b>%</b>	<b>3</b>	<b>\$ –</b>

<sup>1</sup> Exclut les expositions au risque de crédit de contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux prises en pension).

<sup>2</sup> Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

<sup>3</sup> Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit.

<sup>4</sup> Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit en fonction des garants.

<sup>5</sup> Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes 1 à 8, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

<sup>6</sup> Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

<sup>7</sup> Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

## NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD) (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel

(en millions de dollars,  
sauf indication contraire)  
À la date du bilan

N° de ligne		2018													
		T4													
		Fourchette de PD <sup>1</sup>	Expositions brutes au bilan initiales <sup>2</sup>	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC <sup>2</sup>	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC <sup>3</sup>	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs <sup>4</sup>	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) <sup>5</sup>	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques <sup>6</sup>	PA	Provisions	
Services de détail au Canada – assurées <sup>7, 8</sup>	1	De 0,00 à <0,15 %	60 013	\$ 19 628	\$ 46,08	% 7 260	\$ 0,07	% 429 856	6,91	%	94	\$ 1,29	%	–	\$
	2	De 0,15 à <0,25	10 966	404	40,30	2 301	0,19	59 106	8,02		76	3,30		–	
	3	De 0,25 à <0,50	9 801	256	44,55	2 085	0,32	63 202	8,44		105	5,04		1	
	4	De 0,50 à <0,75	6 192	121	48,28	1 120	0,51	23 422	8,23		77	6,88		–	
	5	De 0,75 à <2,50	8 551	57	61,95	1 431	1,21	33 693	7,90		164	11,46		1	
	6	De 2,50 à <10,00	2 197	4	85,72	366	6,25	13 470	6,49		89	24,32		1	
	7	De 10,00 à <100,00	683	1	83,83	103	25,16	4 264	5,03		29	28,16		1	
	8	100,00 (défaillance)	194	–	–	27	100,00	1 124	6,21		22	81,48		–	
	9	<b>Total</b>	<b>98 597</b>	<b>20 471</b>	<b>46,01</b>	<b>14 693</b>	<b>0,78</b>	<b>628 137</b>	<b>7,47</b>		<b>656</b>	<b>4,46</b>		<b>4</b>	<b>7</b>
Services de détail au Canada – non assurées <sup>7</sup>	10	De 0,00 à <0,15	117 313	59 982	50,42	147 555	0,05	677 733	23,01		5 141	3,48		18	
	11	De 0,15 à <0,25	22 812	1 686	100,00	24 498	0,19	91 489	24,54		2 464	10,06		11	
	12	De 0,25 à <0,50	17 518	1 743	68,19	18 706	0,31	85 807	28,13		3 104	16,59		16	
	13	De 0,50 à <0,75	8 908	472	64,52	9 213	0,52	25 859	27,91		2 173	23,59		13	
	14	De 0,75 à <2,50	10 530	273	72,52	10 728	1,24	38 054	27,41		4 369	40,73		36	
	15	De 2,50 à <10,00	2 178	11	92,34	2 188	5,59	11 841	22,23		1 727	78,93		27	
	16	De 10,00 à <100,00	636	1	90,19	637	29,15	3 321	17,33		596	93,56		34	
	17	100,00 (défaillance)	168	–	–	168	100,00	898	19,60		306	182,14		10	
	18	<b>Total</b>	<b>180 063</b>	<b>64 168</b>	<b>52,41</b>	<b>213 693</b>	<b>0,39</b>	<b>935 002</b>	<b>24,04</b>		<b>19 880</b>	<b>9,30</b>		<b>165</b>	<b>22</b>
Services de détail aux États-Unis – non assurées <sup>7</sup>	19	De 0,00 à <0,15	15 009	10 850	67,63	22 347	0,06	102 531	23,42		788	3,53		3	
	20	De 0,15 à <0,25	5 790	556	55,66	6 100	0,19	21 658	19,10		485	7,95		2	
	21	De 0,25 à <0,50	5 350	383	52,21	5 550	0,32	28 118	20,92		695	12,52		4	
	22	De 0,50 à <0,75	4 062	294	48,48	4 205	0,52	15 909	23,41		837	19,90		5	
	23	De 0,75 à <2,50	7 452	1 045	51,90	7 995	1,31	32 024	27,84		3 585	44,84		31	
	24	De 2,50 à <10,00	1 928	351	45,83	2 089	5,81	13 501	35,73		2 714	129,92		43	
	25	De 10,00 à <100,00	635	80	47,61	673	23,14	5 868	36,17		1 367	203,12		56	
	26	100,00 (défaillance)	782	–	–	782	100,00	4 297	27,71		422	53,96		185	
	27	<b>Total</b>	<b>41 008</b>	<b>13 559</b>	<b>64,40</b>	<b>49 741</b>	<b>2,47</b>	<b>223 906</b>	<b>24,08</b>		<b>10 893</b>	<b>21,90</b>		<b>329</b>	<b>106</b>
<b>Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel</b>			<b>319 668</b>	<b>\$ 98 198</b>	<b>\$ 52,73</b>	<b>% 278 127</b>	<b>\$ 0,76</b>	<b>% 1 787 045</b>	<b>22,50</b>	<b>%</b>	<b>31 429</b>	<b>\$ 11,30</b>	<b>%</b>	<b>498</b>	<b>\$ 135</b>

<sup>1</sup> Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

<sup>2</sup> Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit.

<sup>3</sup> Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit en fonction des garants.

<sup>4</sup> Nombre de comptes de détail.

<sup>5</sup> L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer la pondération au titre d'expositions sur la clientèle de détail.

<sup>6</sup> Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

<sup>7</sup> Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme mesure d'atténuation du risque de crédit en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

<sup>8</sup> Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

## NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD) (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles

(en millions de dollars,  
sauf indication contraire)  
À la date du bilan

N° de  
ligne

2018  
T4

N° de ligne	Fourchette de PD <sup>1</sup>	Expositions brutes au bilan initiales <sup>2</sup>	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC <sup>2</sup>	FCEC moyen (%)	%	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC <sup>3</sup>	PD moyenne (%)	%	Nombre de débiteurs <sup>4</sup>	PCD moyenne (%)	%	Échéance moyenne (en années) <sup>5</sup>	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques <sup>6</sup>	PA	Provisions
1	De 0,00 à <0,15	4 777	91 661	62,48	%	62 045	0,04	%	7 549 790	88,06	%		1 716	2,77	24	\$
2	De 0,15 à <0,25	1 547	9 744	61,05	%	7 495	0,19	%	991 944	89,52	%		738	9,85	13	\$
3	De 0,25 à <0,50	1 946	7 630	61,60	%	6 646	0,32	%	1 179 209	89,55	%		983	14,79	19	\$
4	De 0,50 à <0,75	2 413	6 365	59,96	%	6 230	0,52	%	697 296	89,53	%		1 370	21,99	29	\$
5	De 0,75 à <2,50	10 022	12 262	60,04	%	17 384	1,49	%	2 098 211	89,65	%		8 403	48,34	233	\$
6	De 2,50 à <10,00	7 616	3 262	72,85	%	9 992	5,60	%	1 696 735	89,40	%		12 110	121,20	500	\$
7	De 10,00 à <100,00	2 118	433	84,98	%	2 486	26,71	%	618 537	85,20	%		5 688	228,80	572	\$
8	100,00 (défaillance)	110	–	–	%	110	100,00	%	51 104	72,69	%		25	22,73	78	\$
9	<b>Total</b>	<b>30 549</b>	<b>131 357</b>	<b>62,30</b>	<b>%</b>	<b>112 388</b>	<b>1,50</b>	<b>%</b>	<b>14 882 826</b>	<b>88,61</b>	<b>%</b>		<b>31 033</b>	<b>27,61</b>	<b>1 468</b>	<b>\$</b>

## NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD) (RC6) – Autres expositions de détail

(en millions de dollars,  
sauf indication contraire)  
À la date du bilan

N° de  
ligne

2018  
T4

N° de ligne	Fourchette de PD <sup>1</sup>	Expositions brutes au bilan initiales <sup>2</sup>	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen (%)	%	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC <sup>3</sup>	PD moyenne (%)	%	Nombre de débiteurs <sup>4</sup>	PCD moyenne (%)	%	Échéance moyenne (en années) <sup>5</sup>	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques <sup>6</sup>	PA	Provisions
1	De 0,00 à <0,15	10 335	4 168	64,75	%	13 034	0,07	%	758 080	45,16	%		1 203	9,23	4	\$
2	De 0,15 à <0,25	5 723	2 525	41,91	%	6 781	0,20	%	362 403	46,67	%		1 341	19,78	6	\$
3	De 0,25 à <0,50	12 122	1 778	60,58	%	13 199	0,35	%	505 388	38,62	%		3 122	23,65	18	\$
4	De 0,50 à <0,75	6 321	695	77,09	%	6 857	0,53	%	255 005	47,71	%		2 573	37,52	17	\$
5	De 0,75 à <2,50	22 316	1 678	61,16	%	23 342	1,49	%	843 607	49,86	%		14 090	60,36	174	\$
6	De 2,50 à <10,00	12 735	498	51,24	%	12 990	5,70	%	500 255	50,35	%		10 420	80,22	372	\$
7	De 10,00 à <100,00	3 847	64	53,92	%	3 882	26,41	%	180 379	48,78	%		4 328	111,49	498	\$
8	100,00 (défaillance)	425	4	100,00	%	428	100,00	%	16 454	47,39	%		272	63,55	183	\$
9	<b>Total</b>	<b>73 824</b>	<b>11 410</b>	<b>58,63</b>	<b>%</b>	<b>80 513</b>	<b>3,29</b>	<b>%</b>	<b>3 419 571</b>	<b>46,82</b>	<b>%</b>		<b>37 349</b>	<b>46,39</b>	<b>1 272</b>	<b>\$</b>

<sup>1</sup> Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

<sup>2</sup> Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit.

<sup>3</sup> Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit en fonction des garants.

<sup>4</sup> Nombre de comptes de détail.

<sup>5</sup> L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer la pondération au titre d'expositions sur la clientèle de détail.

<sup>6</sup> Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

## Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)<sup>1</sup>

(en millions de dollars,  
sauf indication contraire)  
À la date du bilan

	N° de ligne					
	2018 T4					
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques
1 AS-RCC (pour les dérivés)	-	\$ -	\$ -	\$ 1,4	-	\$ -
2 Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	21 986	28 171		-	50 151	5 209
3 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)			-	-	-	-
4 Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)					1 345	13
5 Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)					254 409	1 750
6 VaR pour les cessions temporaires de titres					-	-
7 <b>Total</b>					<b>305 905</b>	<b>\$ 6 972</b>

<sup>1</sup> Exclut les expositions et actifs pondérés en fonction des risques se rapportant aux CC admissibles et le rajustement de la valeur du crédit (RVC).

## Exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC) (RCC2)

(en millions de dollars)  
À la date du bilan

	N° de ligne	
	2018 T4	
	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques
1 Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC avancée	-	\$ -
2 i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)		-
3 ii) Composante VaR en contexte de crise (y compris multiplicateur x 3)	38 358	4 916
4 Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC standard	38 358	4 916

<sup>1</sup> Reflète les actifs pondérés en fonction des risques incluant le RVC avant la prise en compte des facteurs scalaires du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres respectivement de 80 %, 83 % et 86 %.

## Approche standard de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques (RCC3)

(en millions de dollars)  
À la date du bilan

	N° de ligne								
	2018 T4								
	0 %	10 %	20 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Total du risque de crédit
1 <b>Portefeuille réglementaires<sup>1</sup></b>									
2 Entreprises	1 331	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	93	\$ -	\$ -	1 424
3 Emprunteurs souverains	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Banques	-	-	4	-	-	-	-	-	4
5 <b>Total</b>	<b>1 331</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ 4</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ -</b>	<b>93</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ -</b>	<b>1 428</b>

<sup>1</sup> Exclut toute exposition compensée par une contrepartie centrale admissible.

## Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD) (RCC4) – Entreprises

(en millions de dollars, sauf indication contraire)  
À la date du bilan

N° de ligne		2018 T4												
	Fourchette de PD <sup>1</sup>		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne		Nombre de débiteurs <sup>2</sup>	PCD moyenne		Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques <sup>3</sup>			
1	De 0,00 à <0,15	%	128 548	\$ 0,05	%	3 034	2,97	%	0,4	1 541	\$ 1,20	%		
2	De 0,15 à <0,25		23 996			1 601	2,11		0,3	380	1,58			
3	De 0,25 à <0,50		3 418			825	6,20		0,3	232	6,79			
4	De 0,50 à <0,75		832			246	5,42		0,8	89	10,70			
5	De 0,75 à <2,50		15 056			478	1,35		0,5	484	3,21			
6	De 2,50 à <10,00 <sup>4</sup>		s. o.			s. o.	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.			
7	De 10,00 à <100,00		22			34	17,51		1,9	20	90,91			
8	100,00 (défaillance)		–			2	–		–	–	–			
9	<b>Total</b>		<b>171 872</b>	<b>\$</b>	<b>0,27</b>	<b>%</b>	<b>6 220</b>	<b>2,79</b>	<b>%</b>	<b>0,4</b>	<b>2 746</b>	<b>\$</b>	<b>1,60</b>	<b>%</b>

## Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD) (RCC4) – Emprunteurs souverains

(en millions de dollars, sauf indication contraire)  
À la date du bilan

N° de ligne		2018 T4												
	Fourchette de PD <sup>1</sup>		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne		Nombre de débiteurs <sup>2</sup>	PCD moyenne		Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques <sup>3</sup>			
1	De 0,00 à <0,15	%	39 576	\$ 0,02	%	179	4,47	%	1,2	107	\$ 0,27	%		
2	De 0,15 à <0,25		645			15	1,29		0,1	4	0,62			
3	De 0,25 à <0,50		83			5	1,23		0,0	1	1,20			
4	De 0,50 à <0,75		–			1	55,00		1,0	–	–			
5	De 0,75 à <2,50		1			4	11,57		1,0	–	–			
6	De 2,50 à <10,00 <sup>4</sup>		s. o.			s. o.	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.			
7	De 10,00 à <100,00		–			–	–		–	–	–			
8	100,00 (défaillance)		–			–	–		–	–	–			
9	<b>Total</b>		<b>40 305</b>	<b>\$</b>	<b>0,02</b>	<b>%</b>	<b>204</b>	<b>4,41</b>	<b>%</b>	<b>1,2</b>	<b>112</b>	<b>\$</b>	<b>0,28</b>	<b>%</b>

## Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD) (RCC4) – Banques

(en millions de dollars, sauf indication contraire)  
À la date du bilan

N° de ligne		2018 T4												
	Fourchette de PD <sup>1</sup>		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne		Nombre de débiteurs <sup>2</sup>	PCD moyenne		Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques <sup>3</sup>			
1	De 0,00 à <0,15	%	90 392	\$ 0,05	%	364	12,87	%	0,5	3 603	\$ 3,99	%		
2	De 0,15 à <0,25		1 544			66	9,66		0,7	119	7,71			
3	De 0,25 à <0,50		89			17	12,54		0,8	13	14,61			
4	De 0,50 à <0,75		–			8	21,44		4,0	–	–			
5	De 0,75 à <2,50		275			11	49,13		0,1	284	103,27			
6	De 2,50 à <10,00 <sup>4</sup>		s. o.			s. o.	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.			
7	De 10,00 à <100,00		–			1	55,00		4,3	1	–			
8	100,00 (défaillance)		–			–	–		–	–	–			
9	<b>Total</b>		<b>92 300</b>	<b>\$</b>	<b>0,06</b>	<b>%</b>	<b>467</b>	<b>12,92</b>	<b>%</b>	<b>0,5</b>	<b>4 020</b>	<b>\$</b>	<b>4,36</b>	<b>%</b>

<sup>1</sup> Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

<sup>2</sup> Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes 1 à 8, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

<sup>3</sup> Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

<sup>4</sup> Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

## Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) (RCC5)

(en millions de dollars)  
À la date du bilan

	N° de ligne	2018							
		T4							
		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres			
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées		
Encaisse – monnaie locale	1	373	\$ 2 543	\$ –	\$ 448	\$ 32 184	\$ 47 566	\$ –	\$ –
Encaisse – autres monnaies	2	320	6 708	3	6 165	64 131	102 988	41 941	–
Dettes souveraine locale	3	–	393	18	421	60 390	41 941	–	–
Autres dettes souveraines	4	466	569	761	4 077	72 186	68 111	–	–
Obligations de sociétés	5	39	334	–	–	5 188	7 113	–	–
Titres de capitaux propres	6	30	5	–	–	27 819	47 777	–	–
Autres sûretés	7	1	482	–	76	22 569	36 869	–	–
<b>Total</b>	8	<b>1 229</b>	<b>\$ 11 034</b>	<b>\$ 782</b>	<b>\$ 11 187</b>	<b>\$ 284 467</b>	<b>\$ 352 365</b>	<b>\$ –</b>	<b>\$ –</b>

## Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)

(en millions de dollars)  
À la date du bilan

	N° de ligne	2018	
		T4	
		Protection achetée	Protection vendue
<b>Notionnels</b>			
Swaps sur défaillance de crédit sur signature unique	1	5 316	\$ 698
Swaps sur défaillance de crédit indicels	2	6 723	423
Swaps sur le rendement total	3	–	–
Options sur crédit	4	–	–
Autres dérivés de crédit	5	3 179	–
<b>Total des notionnels</b>	6	<b>15 218</b>	<b>1 121</b>
<b>Justes valeurs</b>			
Juste valeur positive (actif)	7	12	35
Juste valeur négative (passif)	8	(408)	(1)

## Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)<sup>1</sup>

(en millions de dollars)  
À la date du bilan

	N° de ligne	2018	
		T4	
		ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques
<b>Expositions sur les CC admissibles (total)</b>	1		\$ 3 362
Expositions sur opérations auprès de CC admissibles (compte non tenu des dépôts de garantie initiaux et contributions aux fonds de garantie) – dont :	2		
<i>i) Dérivés négociés hors Bourse</i>	3	19 029	1 490
<i>ii) Dérivés négociés en Bourse</i>	4	12 181	608
<i>iii) Cessions temporaires de titres</i>	5	2 151	102
<i>iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée</i>	6	4 697	780
Dépôts de garantie initiaux séparés	7	–	–
Dépôts de garantie initiaux non séparés	8	3 540	441
Contributions aux fonds de garantie préfinancées	9	781	1 431
Contributions aux fonds de garantie non financées	10	–	–

<sup>1</sup> La Banque n'est exposée à aucune contrepartie centrale non admissible.

## Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2018				
N° de ligne		T4				
		Banque agissant comme émetteur/mandataire Traditionnel		Banque agissant comme investisseur Traditionnel		Total
Services bancaires de détail (total) – dont :	1	22 858	\$	41 927	\$	64 785
Prêts hypothécaires résidentiels	2	9 775		889		10 664
Cartes de crédit	3	1 524		18 212		19 736
Autres expositions sur la clientèle de détail	4	11 559		22 819		34 378
Retitrisations	5	–		7		7
Services bancaires de gros (total) – dont :	6	6 979		21 576		28 555
Prêts aux entreprises	7	–		2 785		2 785
Prêts hypothécaires commerciaux	8	–		17 265		17 265
Contrats de location et montants à recevoir	9	6 979		1 526		8 505
Autres expositions sur la clientèle de gros	10	–		–		–
Retitrisations	11	–		–		–

## Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2018				
N° de ligne		T4				
		Banque agissant comme émetteur/mandataire Traditionnel		Banque agissant comme investisseur Traditionnel		Total
Services bancaires de détail (total) – dont :	1	–	\$	636	\$	636
Prêts hypothécaires résidentiels	2	–		–		–
Cartes de crédit	3	–		53		53
Autres expositions sur la clientèle de détail	4	–		583		583
Retitrisations	5	–		–		–
Services bancaires de gros (total) – dont :	6	–		146		146
Prêts aux entreprises	7	–		–		–
Prêts hypothécaires commerciaux	8	–		1		1
Contrats de location et montants à recevoir	9	–		–		–
Autres expositions sur la clientèle de gros	10	–		145		145
Retitrisations	11	–		–		–

<sup>1</sup> La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

## Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)<sup>1</sup>

(en millions de dollars) À la date du bilan		2018 T4															
N° de ligne	Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propre après plafonnement			
	Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	AFN NI (y compris approche EI)	AP NI	AS/APS	1 250 %	AFN NI (y compris approche EI)	AP NI	AS/APS	1 250 %	AFN NI (y compris approche EI)	AP NI	AS/APS	1 250 %
	<b>Total des expositions</b>	29 725	\$ –	\$ 103	\$ –	\$ 9	\$ 29 837	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 2 313	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 185	\$ –	\$ –
Titrisation classique	29 725	–	103	–	9	29 837	–	–	–	2 313	–	–	–	185	–	–	–
dont la titrisation	29 725	–	103	–	9	29 837	–	–	–	2 313	–	–	–	185	–	–	–
dont le produit sous-jacent est de détail	22 746	–	103	–	9	22 858	–	–	–	1 735	–	–	–	139	–	–	–
dont le produit sous-jacent est de gros	6 979	–	–	–	–	6 979	–	–	–	578	–	–	–	46	–	–	–
dont la retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont de premier rang	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	29 725	\$ –	\$ 103	\$ –	\$ 9	\$ 29 837	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 2 313	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 185	\$ –	\$ –	\$ –

## Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur (TITR4)<sup>1</sup>

(en millions de dollars) À la date du bilan		2018 T4															
N° de ligne	Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propre après plafonnement			
	Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	AFN NI (y compris approche EI)	AP NI	AS/APS	1 250 %	AFN NI (y compris approche EI)	AP NI	AS/APS	1 250 %	AFN NI (y compris approche EI)	AP NI	AS/APS	1 250 %
	<b>Total des expositions</b>	62 465	\$ –	\$ 694	\$ 151	\$ 193	\$ 41 927	\$ –	\$ 21 576	\$ –	\$ 6 892	\$ –	\$ 4 315	\$ –	\$ 551	\$ –	\$ 345
Titrisation classique	62 465	–	694	151	193	41 920	–	21 576	–	6 841	–	4 315	–	547	–	345	–
dont la titrisation	62 465	–	694	144	193	41 920	–	21 576	–	6 841	–	4 315	–	547	–	345	–
dont le produit sous-jacent est de détail	40 889	–	694	144	193	41 920	–	–	–	6 841	–	–	–	547	–	–	–
dont le produit sous-jacent est de gros	21 576	–	–	–	–	–	–	21 576	–	–	–	4 315	–	–	–	345	–
dont la retitrisation	–	–	–	7	–	7	–	–	–	51	–	–	–	4	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont de premier rang	–	–	–	7	–	7	–	–	–	51	–	–	–	4	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	62 465	\$ –	\$ 694	\$ 151	\$ 193	\$ 41 927	\$ –	\$ 21 576	\$ –	\$ 6 892	\$ –	\$ 4 315	\$ –	\$ 551	\$ –	\$ 345	\$ –

<sup>1</sup> La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

## Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée : paramètres réels et estimés

(En pourcentage) À la date du bilan		2018 T4								2018 T3							
N° de ligne		PD moyenne estimée <sup>1</sup>	Taux de défaillance réel	PCD moyenne estimée <sup>2</sup>	PCD réelle <sup>3</sup>	ECD moyenne estimée	ECD réelle	PD moyenne estimée <sup>1</sup>	Taux de défaillance réel	PCD moyenne estimée <sup>2</sup>	PCD réelle <sup>3</sup>	ECD moyenne estimée	ECD réelle				
<b>Expositions de détail</b>																	
	1	0,60	%	0,35	%	28,94	%	11,82	%	95,95	%	100,95	%				
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – non assurées																	
	2	0,43		s. o.		s. o.		99,33		99,36							
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées <sup>4</sup>																	
	3	2,50		3,02		88,70		80,14		97,91		94,79					
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles																	
	4	2,52		1,99		54,87		46,10		99,32		91,44					
Autres expositions aux produits de détail																	
<b>Expositions autres que de détail</b>																	
	5	1,27		0,32		18,17		24,36		90,76		57,40					
Entreprises																	
	6	0,09		–		10,95		s. o.		99,63		s. o.					
Emprunteurs souverains																	
	7	0,23		–		15,25		s. o.		96,87		s. o.					
Banques																	
2018 T2								2018 T1									
N° de ligne		PD moyenne estimée <sup>1</sup>	Taux de défaillance réel	PCD moyenne estimée <sup>2</sup>	PCD réelle <sup>3</sup>	ECD moyenne estimée	ECD réelle	PD moyenne estimée <sup>1</sup>	Taux de défaillance réel	PCD moyenne estimée <sup>2</sup>	PCD réelle <sup>3</sup>	ECD moyenne estimée	ECD réelle				
<b>Expositions de détail</b>																	
	8	0,64	%	0,39	%	29,47	%	14,29	%	96,28	%	98,38	%				
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – non assurées																	
	9	0,45		0,26		s. o.		s. o.		99,40		99,34					
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées <sup>4</sup>																	
	10	1,54		1,47		87,17		79,89		92,53		90,09					
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles																	
	11	2,47		2,01		53,21		45,38		99,28		91,01					
Autres expositions aux produits de détail																	
<b>Expositions autres que de détail</b>																	
	12	1,24		0,32		17,64		24,06		91,27		53,33					
Entreprises																	
	13	0,11		–		10,86		s. o.		99,72		s. o.					
Emprunteurs souverains																	
	14	0,19		–		16,05		s. o.		97,49		s. o.					
Banques																	
2017 T4																	
N° de ligne		PD moyenne estimée <sup>1</sup>	Taux de défaillance réel	PCD moyenne estimée <sup>2</sup>	PCD réelle <sup>3</sup>	ECD moyenne estimée	ECD réelle										
<b>Expositions de détail</b>																	
	15	0,66	%	0,41	%	29,38	%	15,35	%	96,49	%	96,92	%				
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – non assurées																	
	16	0,59		0,31		s. o.		s. o.		99,35		99,29					
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées <sup>4</sup>																	
	17	1,55		1,47		86,56		78,38		93,05		91,12					
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles																	
	18	2,35		2,12		50,56		42,07		99,22		91,05					
Autres expositions aux produits de détail																	
<b>Expositions autres que de détail</b>																	
	19	1,19		0,41		17,56		21,54		91,53		54,65					
Entreprises																	
	20	0,08		–		12,08		s. o.		99,78		s. o.					
Emprunteurs souverains																	
	21	0,17		–		13,94		s. o.		98,78		s. o.					
Banques																	

<sup>1</sup> La PD estimée reflète tout le cycle d'un an et est fondée sur la situation économique à long terme.

<sup>2</sup> La PCD estimée reflète les estimations de pertes pour l'ensemble du portefeuille dans un scénario de sévère ralentissement économique.

<sup>3</sup> Représente la PCD moyenne du portefeuille d'actifs dépréciés au cours des 12 derniers mois.

<sup>4</sup> La PCD pour le portefeuille des expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées est s. o. en raison de l'incidence de l'atténuation du risque de crédit par des entités soutenues par un gouvernement.

## NI – Contrôle ex post de la probabilité de défaillance (PD) par portefeuille – Autres que de détail (RC9)

(en millions de dollars,  
sauf indication contraire)  
À la date du bilan

N° de  
ligne

2018  
T4

	N° de ligne	Fourchette de PD	Notations externes équivalentes	PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Nombre de débiteurs		Débiteurs en défaut au cours de l'exercice <sup>1</sup>	Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'exercice	Taux de défaillance annuel historique moyen
						Fin de l'exercice précédent	Fin de l'exercice			
<b>Entreprises</b>										
	1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	0,06 %	0,09 %	4 222	4 709	–	–	0,01 %
	2	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	0,19	0,19	5 738	6 480	3	–	0,02
	3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	0,39	0,39	8 152	9 299	5	–	0,10
	4	De 0,50 à <0,75	B+	0,74	0,74	2 319	2 742	2	–	0,14
	5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	1,81	1,91	12 305	14 741	54	1	0,44
	6	De 2,50 à <10,00	s. o. <sup>2</sup>	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	7	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	18,85	20,31	667	732	45	1	10,18
	8	<b>Total</b>		<b>0,73</b>	<b>1,30</b>	<b>33 403</b>	<b>38 703</b>	<b>109</b>	<b>2</b>	<b>1,68</b>
<b>Emprunteurs souverains</b>										
	9	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	0,01	0,04	237	257	–	–	–
	10	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	0,16	0,18	18	20	–	–	–
	11	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	0,32	0,38	3	3	–	–	–
	12	De 0,50 à <0,75	B+	–	–	–	–	–	–	–
	13	De 0,75 à <2,50	De B à B-	2,40	2,40	3	3	–	–	–
	14	De 2,50 à <10,00	s. o. <sup>2</sup>	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	15	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	–	–	–	–	–	–	–
	16	<b>Total</b>		<b>0,01</b>	<b>0,08</b>	<b>261</b>	<b>283</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Banques</b>										
	17	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	0,05	0,07	703	776	–	–	–
	18	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	0,18	0,19	123	142	–	–	–
	19	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	0,33	0,39	57	60	–	–	–
	20	De 0,50 à <0,75	B+	0,74	0,74	12	14	–	–	–
	21	De 0,75 à <2,50	De B à B-	2,08	2,06	38	54	–	–	–
	22	De 2,50 à <10,00	s. o. <sup>2</sup>	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	23	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	20,32	20,32	2	3	–	–	8,33
	24	<b>Total</b>		<b>0,06 %</b>	<b>0,24 %</b>	<b>935</b>	<b>1 049</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1,01 %</b>

<sup>1</sup> La Banque définit une défaillance comme étant un retard de 90 jours et plus pour la plupart des produits de détail et une NRE de 9 pour les expositions autres que de détail.

<sup>2</sup> Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

## NI – Contrôle ex post de la probabilité de défaillance (PD) par portefeuille – De détail (RC9)

(en millions de dollars,  
sauf indication contraire)  
À la date du bilan

						2018					
						T4					
N° de ligne		Fourchette de PD	PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Nombre de débiteurs		Débiteurs en défaut au cours de l'exercice <sup>1</sup>	Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'exercice	Taux de défaillance annuel historique moyen		
					Fin de l'exercice précédent	Fin de l'exercice					
<b>Expositions garanties par l'immobilier résidentiel</b>											
<b>Services de détail au Canada – assurées</b>											
1		De 0,00 à <0,15	0,06	0,05	432 307	428 258	96	–	0,02		%
2		De 0,15 à <0,25	0,19	0,19	76 390	61 342	80	–	0,09		
3		De 0,25 à <0,50	0,32	0,35	83 052	61 702	178	2	0,21		
4		De 0,50 à <0,75	0,52	0,61	32 951	22 860	97	1	0,34		
5		De 0,75 à <2,50	1,28	1,29	50 284	31 972	353	1	0,71		
6		De 2,50 à <10,00	5,71	4,81	16 521	12 054	385	–	2,64		
7		De 10,00 à <100,00	26,56	22,62	3 989	2 748	379	–	11,03		
8		<b>Total</b>	<b>0,75</b>	<b>0,68</b>	<b>695 494</b>	<b>620 936</b>	<b>1 568</b>	<b>4</b>	<b>0,28</b>		
<b>Services de détail au Canada – non assurées</b>											
9		De 0,00 à <0,15	0,05	0,04	613 686	677 583	117	3	0,02		
10		De 0,15 à <0,25	0,19	0,19	77 531	93 125	97	1	0,11		
11		De 0,25 à <0,50	0,31	0,34	86 235	83 842	125	14	0,18		
12		De 0,50 à <0,75	0,52	0,61	29 561	26 904	76	2	0,33		
13		De 0,75 à <2,50	1,24	1,27	39 620	36 302	298	3	0,76		
14		De 2,50 à <10,00	5,67	4,69	9 956	10 966	323	1	3,73		
15		De 10,00 à <100,00	28,39	24,72	2 023	2 116	260	–	14,70		
16		<b>Total</b>	<b>0,42</b>	<b>0,41</b>	<b>858 612</b>	<b>930 838</b>	<b>1 286</b>	<b>24</b>	<b>0,21</b>		
<b>Services de détail aux États-Unis – non assurées</b>											
17		De 0,00 à <0,15	0,06	0,06	103 275	102 531	49	–	0,05		
18		De 0,15 à <0,25	0,19	0,19	21 017	21 658	21	1	0,12		
19		De 0,25 à <0,50	0,32	0,36	28 146	28 118	58	–	0,17		
20		De 0,50 à <0,75	0,52	0,61	16 727	15 909	53	2	0,29		
21		De 0,75 à <2,50	1,37	1,31	34 583	32 024	175	5	0,62		
22		De 2,50 à <10,00	5,75	4,76	14 443	13 501	249	–	2,05		
23		De 10,00 à <100,00	23,03	20,57	5 261	5 868	451	10	8,98		
24		<b>Total</b>	<b>2,71</b>	<b>3,07</b>	<b>223 452</b>	<b>219 609</b>	<b>1 056</b>	<b>18</b>	<b>0,58</b>		<b>%</b>

<sup>1</sup> La Banque définit une défaillance comme étant un retard de 90 jours et plus pour la plupart des produits de détail et une NRE de 9 pour les expositions autres que de détail.

## NI – Contrôle ex post de la probabilité de défaillance (PD) par portefeuille – De détail (RC9) (suite)

(en millions de dollars,  
sauf indication contraire)  
À la date du bilan

N° de ligne		2018									
		T4									
	Fourchette de PD	PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Nombre de débiteurs		Débiteurs en défaut au cours de l'exercice <sup>1</sup>	Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'exercice	Taux de défaillance annuel historique moyen			
				Fin de l'exercice précédent	Fin de l'exercice						
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles											
1	De 0,00 à <0,15	0,04 %	0,04 %	7 723 823	7 532 868	3 404	3	0,04		%	
2	De 0,15 à <0,25	0,19	0,20	986 581	988 785	1 777	1	0,18			
3	De 0,25 à <0,50	0,32	0,36	1 209 575	1 175 008	3 862	123	0,31			
4	De 0,50 à <0,75	0,53	0,62	726 828	694 038	3 629	63	0,50			
5	De 0,75 à <2,50	1,45	1,44	2 081 740	2 073 485	24 284	1 072	1,14			
6	De 2,50 à <10,00	5,53	4,77	1 701 585	1 681 821	86 543	11 886	4,34			
7	De 10,00 à <100,00	27,56	27,77	438 862	424 177	82 777	58	17,99			
8	<b>Total</b>	<b>1,20</b>	<b>2,27</b>	<b>14 868 994</b>	<b>14 570 182</b>	<b>206 276</b>	<b>13 206</b>	<b>1,35</b>			
Autres expositions aux produits de détail											
9	De 0,00 à <0,15	0,07 %	0,07	765 189	755 120	567	1	0,08			
10	De 0,15 à <0,25	0,20	0,20	344 829	361 979	595	19	0,17			
11	De 0,25 à <0,50	0,35	0,37	502 089	504 765	1 295	59	0,28			
12	De 0,50 à <0,75	0,53	0,62	231 028	254 705	1 168	34	0,50			
13	De 0,75 à <2,50	1,48	1,37	806 023	845 975	9 361	611	1,09			
14	De 2,50 à <10,00	5,68	4,87	440 531	494 268	16 893	738	3,90			
15	De 10,00 à <100,00	25,98	24,44	152 086	171 696	24 079	829	15,75			
16	<b>Total</b>	<b>3,06 %</b>	<b>2,99 %</b>	<b>3 241 775</b>	<b>3 388 508</b>	<b>53 958</b>	<b>2 291</b>	<b>1,70</b>		<b>%</b>	

<sup>1</sup> La Banque définit une défaillance comme étant un retard de 90 jours et plus pour la plupart des produits de détail et une NRE de 9 pour les expositions autres que de détail.

## Glossaire – Bâle

<b>Actifs pondérés en fonction des risques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Aux fins du calcul des ratios des fonds propres à l'égard du risque, le total des actifs pondérés en fonction des risques de crédit, opérationnel et de marché est calculé au moyen des approches décrites ci-dessous. L'utilisation de différents facteurs scalaires pour le rajustement progressif de la valeur du crédit résulte en trois expressions de la composante actifs pondérés en fonction des risques de chaque ratio de fonds propres. Pour l'exercice 2017, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres étaient respectivement de 72 %, 77 % et 81 %. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires sont respectivement de 80 %, 83 % et 86 %.</li></ul>
<b>Approches utilisées par la Banque pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques :</b>	
<b>Pour le risque de crédit</b> Approche standard	<ul style="list-style-type: none"><li>Selon cette approche, les banques appliquent aux risques un facteur standard de pondération, comme prescrit par l'autorité de réglementation, afin de calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. Les facteurs standard de pondération reposent sur des notations de crédit externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs liés aux risques, notamment les expositions à la catégorie d'actifs et les garanties.</li><li>Selon cette approche, les banques se fondent sur leur propre expérience en matière de PD, de PCD et d'ECD ainsi que sur d'autres hypothèses de risque clés pour calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. L'utilisation de l'approche NI avancée est conditionnelle à l'approbation des organismes de surveillance.</li></ul>
Approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée)	
<b>Pour le risque opérationnel</b> Approche de mesure avancée (AMA)	<ul style="list-style-type: none"><li>Selon cette approche, les banques utilisent leur propre système interne de calcul du risque opérationnel fondé sur des critères quantitatifs et qualitatifs pour calculer les fonds propres exposés au risque opérationnel.</li><li>Selon cette approche, les banques appliquent des coefficients prescrits au résultat annuel brut moyen des trois derniers exercices de chacune des huit branches d'activité représentant les différentes activités de l'institution (p. ex., financement d'entreprises, banque de détail et gestion de placements).</li></ul>
Approche standard	
<b>Pour le risque de marché</b> Approche standard	<ul style="list-style-type: none"><li>Selon cette approche, les banques se fondent sur les exigences de fonds propres standardisées prescrites par l'autorité de réglementation afin de calculer les composantes de risque général et de risque spécifique relatives au risque de marché.</li><li>Selon cette approche, les banques se fondent sur leurs propres modèles internes de gestion des risques pour calculer les risques spécifiques et les risques généraux de marché.</li></ul>
Approche des modèles internes	
<b>Terminologie du risque de crédit</b> Expositions brutes au risque de crédit	<ul style="list-style-type: none"><li>Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance, mesuré avant les provisions relatives à des contreparties particulières ou les radiations. Les expositions comprennent celles selon l'approche standard et selon l'approche NI avancée au risque de crédit.</li></ul>
<b>Catégories de contreparties / catégories d'expositions :</b>	
<b>Expositions aux produits de détail</b> Expositions garanties par l'immobilier résidentiel Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles Autres expositions aux produits de détail	<ul style="list-style-type: none"><li>Comprend les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires consentis aux particuliers.</li><li>Comprend les cartes de crédit, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert consentis aux particuliers (selon l'approche standard pour le risque de crédit, les expositions aux cartes de crédit sont incluses dans la catégorie «Autres expositions aux produits de détail»).</li><li>Comprend tous les autres prêts (p. ex., les prêts aux particuliers, les lignes de crédit pour étudiants et les prêts aux petites entreprises) consentis aux particuliers et aux petites entreprises.</li></ul>
<b>Expositions aux produits autres que de détail</b> Entreprises Emprunteurs souverains Banques	<ul style="list-style-type: none"><li>Comprend les expositions aux grandes entreprises, aux partenariats ou aux entreprises individuelles.</li><li>Comprend les expositions aux gouvernements centraux, aux banques centrales, aux banques multilatérales de développement et à certaines entités du secteur public.</li><li>Comprend les expositions aux institutions de dépôt, aux maisons de courtage en valeurs mobilières et à certaines entités du secteur public.</li></ul>
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les expositions aux actions dans le portefeuille bancaire comprennent principalement des expositions détenues dans le but de dégager un profit ou de respecter les exigences réglementaires aux États-Unis (notamment les actions de la Réserve fédérale et les actions de la Federal Home Loan Bank). La Banque détient un portefeuille modeste pour des raisons stratégiques et autres.</li></ul>
<b>Catégories d'expositions :</b> Montant utilisé Montant non utilisé (engagement) Transactions assimilables aux pensions Dérivés négociés hors Bourse Divers – hors bilan	<ul style="list-style-type: none"><li>Le montant des fonds avancés à un emprunteur.</li><li>La différence entre le montant autorisé et le montant utilisé (par exemple, la partie inutilisée d'une ligne de crédit / facilité de crédit avec engagement).</li><li>Ententes visant la mise en pension et la prise en pension de titres, ainsi que les prêts et emprunts de valeurs mobilières.</li><li>Contrats dérivés négociés en privé, qui ne sont pas négociés par l'intermédiaire de Bourses.</li><li>Ensemble des arrangements hors bilan autres que les dérivés et les engagements non utilisés (p. ex., lettres de crédit, lettres de garantie).</li></ul>
<b>Paramètres du risque de crédit selon l'approche NI avancée :</b> Probabilité de défaillance (PD) Exposition en cas de défaillance (ECD) Perte en cas de défaillance (PCD)	<ul style="list-style-type: none"><li>La probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de faire les remboursements prévus sur une période de un an.</li><li>Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance.</li><li>Le montant de la perte découlant du manquement de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD.</li></ul>
<b>Rajustement de la valeur du crédit (RVC)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le RVC représente une exigence de fonds propres qui mesure le risque de crédit attribuable à la défaillance des contreparties à des dérivés. Cette exigence oblige les banques à établir une structure de fonds pour capitaliser les variations possibles des primes de risque de contreparties pour les portefeuilles de dérivés. Selon la version définitive de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, le RVC a été mis en œuvre en 2014 et sera pleinement en vigueur d'ici 2019.</li></ul>
<b>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires représentent une mesure principale des fonds propres du dispositif réglementaire de Bâle III, composée principalement des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global. Les déductions réglementaires effectuées pour mesurer les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations non consolidées dans des entités de services bancaires, de services financiers ou d'assurances, les actifs d'impôt différé, les actifs de régimes de retraite à prestations déterminées et les déficits de provisionnement.</li></ul>
<b>Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires constitue la principale mesure d'adéquation des fonds propres de Bâle III et correspond aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires divisés par les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.</li></ul>
<b>Rendement des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.</li></ul>
<b>Ratio de liquidité à court terme (LCR)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le ratio de liquidité à court terme est obtenu en divisant le total de l'encours d'actifs liquides de haute qualité non grevés par les sorties de fonds prévues en contexte de crise pour les 30 prochains jours.</li></ul>
<b>Réserve de fonds propres anticyclique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>La réserve de fonds propres anticyclique est une extension de la réserve de conservation des fonds propres qui tient compte du contexte macrofinancier dans lequel les banques exercent leurs activités et vise à protéger le secteur bancaire contre des pertes potentielles futures en période de croissance excessive du crédit associée à une accumulation de risques à l'échelle du système. La réserve de fonds propres anticyclique de la Banque représentera une moyenne pondérée des réserves déployées dans les territoires où la Banque compte une exposition au risque de crédit du secteur privé.</li></ul>

## Acronymes

Acronyme	Définition	Acronyme	Définition
<b>AERG</b>	Autres éléments du résultat global	<b>JVAERG</b>	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
<b>ARC</b>	Atténuation du risque de crédit	<b>LCD</b>	Ligne de crédit domiciliaire
<b>AS-RCC</b>	Approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie	<b>LNH</b>	<i>Loi nationale sur l'habitation</i>
<b>BISI</b>	Banque d'importance systémique intérieure	<b>Négl.</b>	Négligeable
<b>BISM</b>	Banque d'importance systémique mondiale	<b>NI</b>	Notations internes
<b>BSIF</b>	Bureau du surintendant des institutions financières Canada	<b>NRE</b>	Notation de risque-emprunteur
<b>CAERG</b>	Cumul des autres éléments du résultat global	<b>OCC</b>	Office of the Comptroller of the Currency
<b>CC</b>	Contrepartie centrale	<b>PCAA</b>	Papier commercial adossé à des actifs
<b>CCA</b>	Contrepartie centrale admissible	<b>RCC</b>	Risque de crédit de contrepartie
<b>CTT</b>	Cession temporaire de titres	<b>s. o.</b>	Sans objet
<b>EPF</b>	Exposition potentielle future	<b>SCHL</b>	Société canadienne d'hypothèque et de logement
<b>FCEC</b>	Facteur de conversion en équivalent-crédit	<b>SDC</b>	Swap sur défaillance de crédit
<b>IFRS</b>	Normes internationales d'information financière	<b>TACH</b>	Titre adossé à des créances hypothécaires